

Comité consultatif
de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale

AVIS

**LA PRÉVENTION :
UNE VOIE ESSENTIELLE
POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS,
LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE**

Collectivement
plus riches de moins
de pauvreté,
nous serons mieux...

Cet avis a été adopté par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale à sa réunion du 17 décembre 2021 et transmis au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, le 27 mai 2022, conformément aux articles 32 et 33 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Cet avis a été préparé sous la responsabilité d'un groupe de travail du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale formé des personnes suivantes : Michel Bellemare, Réal Boisvert, Dominique Daigneault, Danielle Fournier, Catherine Gagné, Richard Gravel et Jeanne Lavoie.

Coordination, recherche et rédaction

Johanne Villeneuve, agente de recherche

Collaboration

Ismâïla Ndiaye, secrétaire général

Jeannine Arseneault

Édition

Direction des communications

Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Cet avis utilise généralement les formes masculine et féminine pour désigner les personnes.

La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

425, rue Jacques-Parizeau, bureau RC-145

Québec (Québec) G1R 4Z1

Téléphone : 418 528-9866

Courriel : infocclp@mtess.gouv.qc.ca

Site Web : www.cclp.gouv.qc.ca

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022

Bibliothèque et Archives Canada, 2022

ISBN : 978-2-550-92068-7 (Imprimé)

ISBN : 978-2-550-92069-4 (PDF)

© Gouvernement du Québec

FAITS SAILLANTS

MOINS D'INÉGALITÉS ET DE PAUVRETÉ : UNE RICHESSE POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

Inégalités et pauvreté sont intimement liées. La lutte contre la pauvreté passe nécessairement par une distribution et une redistribution plus égalitaires des ressources au sein d'une société et par un accès équitable aux différents services. Il s'agit d'une question de respect des droits et de la dignité de l'ensemble des citoyennes et citoyens en plus d'un moyen d'assurer une meilleure cohésion sociale. Cela donne aussi la possibilité à chaque personne de développer son plein potentiel et de participer pleinement à la société. Faire en sorte d'assurer l'égalité des chances pour toutes et tous constitue une immense richesse pour la société.

LES INÉGALITÉS : DES RÉPERCUSSIONS MULTIPLES POUR LES PERSONNES ET POUR LA COLLECTIVITÉ

Il est démontré depuis longtemps que les inégalités de revenu ont des impacts majeurs sur plusieurs dimensions de la vie des personnes défavorisées (santé, éducation, logement, sécurité alimentaire, etc.). Une grande majorité des problèmes sociaux et de santé (faibles performances scolaires, décrochage scolaire, grossesse à l'adolescence, dépendance, criminalité, itinérance, faible mobilité sociale, maladies, mortalité prématurée, etc.) sont intimement liés aux revenus : plus les personnes sont pauvres, plus elles sont à risque d'être affectées par ces problèmes. Lutter contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale bénéficie à l'ensemble de la société, notamment par la réduction des coûts associés à leurs répercussions.

DES AVANCÉES, MAIS DES EFFORTS À POURSUIVRE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Le Québec s'est doté de maintes politiques sociales ambitieuses pour améliorer les conditions de vie et offrir une chance égale à toutes et à tous, à chaque étape de la vie. Le taux de pauvreté a globalement diminué, mais cette réalité reste variable selon l'âge, le sexe et le type de ménage. Notamment, les conditions des personnes qui vivent seules se sont détériorées au fil du temps. Le taux de couverture des besoins de base des montants des prestations des programmes d'assistance sociale reste insuffisant pour répondre aux besoins de base des personnes. L'analyse d'impact des politiques, des programmes et des mesures reste également à parfaire. Les lacunes du point de vue de l'évaluation de leur efficacité font en sorte que l'ensemble de leurs avantages réels est peu examiné.

LA PRÉVENTION : UNE ACTION ESSENTIELLE DANS LA LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS, LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

La prévention est au cœur de la lutte contre la pauvreté pour permettre d'abord d'éviter qu'elle ne survienne et, lorsqu'elle advient, pour permettre ensuite aux personnes de s'en sortir de façon durable. Des investissements importants en prévention pour agir sur les déterminants de la pauvreté entraîneraient des répercussions substantielles sur la réduction, voire l'élimination de la pauvreté. Les sommes investies permettraient des économies importantes en empêchant la survenue de problèmes ou en les atténuant (santé, chômage, décrochage scolaire, itinérance, criminalité, etc.). Les ratios coûts-bénéfices fondés sur des données probantes sont bien étayés pour une multitude de programmes de prévention dans de nombreux secteurs en lien avec la pauvreté.

POUR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE PRÉVENTION TOUT AU LONG DU PARCOURS DE VIE

Le Québec gagnerait à adopter une stratégie globale et intégrée de prévention basée sur la protection des risques de pauvreté tout au long du parcours de vie, soit une protection en amont de la pauvreté jusqu'à sa sortie. Une telle stratégie permettrait d'agir de manière continue et concomitante sur les grands déterminants de la pauvreté et de l'exclusion sociale (revenu et travail, santé physique et mentale, éducation et culture, famille et réseau social) en tenant compte de l'ensemble de la population, en particulier des groupes plus vulnérables.

DES LEVIERS D'ACTION PORTEURS

Certaines actions de prévention se révèlent être des leviers protecteurs plus porteurs du fait de leurs interactions et de leurs répercussions transversales sur l'ensemble des contextes possibles (amont, vulnérabilité, pauvreté et sortie) dans les parcours de vie et en raison de la synergie de leurs effets combinés. Les leviers proposés sur lesquels reposent les recommandations du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale consistent à

- Disposer d'un revenu permettant une couverture suffisante des besoins de base;
- Avoir accès à des services et à un accompagnement adaptés;
- Être à l'abri des préjugés et de la stigmatisation;
- Accéder à un marché du travail et à des emplois de qualité.

LE COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Organisme public institué en vertu de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale constitue un espace de dialogue et d'écoute, en particulier de la parole des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Il est composé de 17 membres venant de diverses régions du Québec et issus de tous les secteurs de la société, notamment des organismes et des groupes représentatifs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, y compris des personnes en situation de pauvreté. Il cherche à mieux comprendre les causes et les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale et à établir des consensus sur les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs définis par la Loi. Le Comité agit en s'efforçant d'exercer une influence sur les décisions du gouvernement ainsi que sur l'action des groupes sociaux qui travaillent à l'élimination de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

Le premier rôle du Comité est de conseiller le ministre responsable de l'application de la Loi dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions entreprises dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il joue également un rôle de vigie relativement aux politiques gouvernementales ayant des effets sur la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les réflexions et les travaux du Comité s'appuient sur les énoncés du préambule de la Loi, qui affirment que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle de leurs et qu'il faut faire appel à l'ensemble de la société québécoise pour agir, solidairement et en concertation, dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ses recommandations, présentées dans des avis, des rapports et des mémoires, respectent les orientations et les objectifs de la Loi. Il s'assure en outre qu'elles sont adaptées à la réalité sociale et économique du Québec, qu'elles contribuent à la lutte contre les préjugés et au renforcement de la solidarité avec les personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale et, enfin, qu'elles favorisent la mobilisation des acteurs sociaux en faveur de ces personnes.

Par ailleurs, le Comité s'assure de maintenir des liens constants avec le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE), afin de disposer d'indicateurs pertinents pour mesurer les progrès en matière de prévention des causes et d'atténuation des effets de la pauvreté et de l'exclusion sociale ainsi que pour mesurer le chemin parcouru dans la lutte contre l'exclusion sociale et pour un Québec sans pauvreté. Pour ce faire, le Comité mise sur l'intégration des connaissances et sur la diversification des sources d'information, en accordant autant d'attention à la situation vécue par les personnes qu'aux données scientifiques ou à l'avis des spécialistes. Par sa fonction de consultation, le Comité souhaite contribuer à enrichir les connaissances et le discours collectif sur les questions relatives à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Il vise également à mobiliser les acteurs et à établir des partenariats susceptibles de favoriser l'amélioration de la situation des personnes touchées par la pauvreté et l'exclusion sociale.

Les valeurs d'égalité, de participation et de responsabilité individuelle et collective constituent les fondements des réflexions et des actions du Comité.


L'**égalité**, égalité des droits et droit à l'égalité, est la valeur centrale de toute action visant à améliorer la situation économique et la capacité d'agir des personnes et des collectivités. Il est primordial de réduire les inégalités qui nuisent à la cohésion sociale : inégalités de revenu d'abord, mais aussi inégalités d'accès à l'éducation, à l'emploi, à la formation, au logement, aux loisirs et à la culture, à la santé et au bien-être, de même qu'inégalités persistantes entre les hommes et les femmes.

Le Comité est convaincu de l'importance de la **participation** de chaque personne et de chaque groupe aux actions visant à faire du Québec une société sans pauvreté et plus inclusive. La participation des personnes elles-mêmes touchées par la pauvreté et l'exclusion apparaît essentielle : leur parole et leur vécu peuvent contribuer à la mise en œuvre d'approches plus cohérentes qui tiennent compte de leur statut de citoyennes et de citoyens à part entière. Le Comité affirme ainsi sa confiance envers les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, qui, comme le reconnaît la Loi, sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle de leurs proches.

Pour le Comité, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale est une **responsabilité tant individuelle que collective**. L'un des cinq buts de la Loi est de développer et de renforcer le sentiment de solidarité dans l'ensemble de la société québécoise, afin de lutter collectivement contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour vaincre les préjugés, prévenir et combattre les inégalités et mettre en œuvre des solutions durables, la lutte contre la pauvreté persistante doit être une responsabilité partagée par tous les acteurs. Toutes et tous sont gagnants à ce qu'il y ait moins de pauvreté. Il en résulte une société plus égalitaire où la cohésion sociale est mieux assurée.

Les membres du Comité sont profondément convaincus que gagner le combat contre la pauvreté constituera un avantage comparatif déterminant pour le développement durable du Québec. C'est l'une des stratégies les plus efficaces pour relever les défis qui se posent à nous, dont le défi démographique, et ceux liés à la cohésion sociale et aux coûts des soins de santé. Bien d'autres défis tout aussi importants doivent être relevés, notamment le défi relatif aux répercussions des changements familiaux menant à l'augmentation de la proportion de personnes seules qui, privées de réseaux de soutien, sont davantage à risque de basculer dans la pauvreté. Ajoutons également l'accompagnement des peuples autochtones pour que leurs membres, habitant ou non dans une communauté, cessent de vivre dans des conditions qui sont trop souvent proches de celles des populations des pays en voie de développement.

Par ailleurs, il faut viser à donner une plus grande place à l'humain dans les services publics et miser, pour renforcer l'économie du Québec, sur un développement local intégré qui s'appuie sur la mise en œuvre de stratégies favorisant la participation citoyenne, en particulier celle des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Tendre vers un Québec sans pauvreté et plus inclusif demeure plus que jamais une des conditions de notre développement durable.



Collectivement
plus riches de moins
de pauvreté,
nous serons mieux...

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	9
PARTIE I	
PRÉVENIR LES INÉGALITÉS ET LA PAUVRETÉ POUR UN QUÉBEC PROSPÈRE ET PLUS ÉQUITABLE	10
1. Réduire les inégalités et la pauvreté : un gain pour l'ensemble de la société	11
2. Lutte contre la pauvreté : certaines avancées... ..	12
3. ... Et des efforts à intensifier	14
4. Les avantages de la prévention de la pauvreté et des inégalités	17
5. Contrer les préjugés pour mieux prévenir et lutter contre la pauvreté	20
6. Mesurer et mieux évaluer les programmes ayant des incidences sur la pauvreté et l'exclusion sociale.....	21
PARTIE II	
LA PRÉVENTION : UNE VOIE ESSENTIELLE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE	23
7. La prévention, un choix judicieux.....	23
8. Pour une stratégie de prévention de la pauvreté globale et intégrée.....	24
9. Les conditions gagnantes au cœur de la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale	25
10. Contrer ou atténuer les risques de pauvreté tout au long du parcours de vie.....	27
10.1 L'approche du parcours de vie	27
10.2 Une protection en amont de la pauvreté jusqu'à sa sortie	29
11. Les principaux leviers de protection contre la pauvreté.....	31
11.1 Disposer d'un revenu permettant une couverture suffisante des besoins de base	32
11.2 Avoir accès à des services et à un accompagnement adaptés	34
11.3 Être à l'abri des préjugés et de la stigmatisation.....	35
11.4 Accéder à un marché du travail et à des emplois de qualité	36
CONCLUSION	38
ANNEXES	
Annexe 1 – Illustration de l'interdépendance des sphères de vie dans le parcours de vie	40
Annexe 2 – Description des sphères de vie et de leur influence dans le parcours de vie	41
Annexe 3 – Remerciements.....	44
Annexe 4 – Liste des membres du comité consultatif.....	46

BIBLIOGRAPHIE47**LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES7****FIGURE****Figure 1 – Des leviers transversaux agissant sur la protection des risques de pauvreté 32****LISTE DES TABLEAUX****Tableau 1**

Évolution du taux de faible revenu des personnes et de certaines familles économiques selon la Mesure du panier de consommation (base 2018), Québec, 2015-2018..... 13

Tableau 2

Taux de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation de l'année de base 2018, particuliers de 16 ans et plus, Québec, 2018..... 15

Tableau 3

Estimation des coûts de la pauvreté au Québec, 2008 18

Tableau 4

Exemples de ratios coûts-bénéfices par dollar investi en prévention..... 18

Tableau 5

Coûts totaux estimés pour une cohorte de décrocheurs, réseau public québécois, 2018 19

Tableau 6

Une protection en amont de la pauvreté jusqu'à sa sortie 30

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

ADS : Analyse différenciée selon le sexe

ASPC : Agence de la santé publique du Canada

ASPQ : Association pour la santé publique du Québec

BAQ : Banques alimentaires du Québec

CCA : Conseil canadien sur l'apprentissage

CCMM : Chambre de commerce du Montréal métropolitain

CCNDS : Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé

CCLP : Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

CEPE : Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion

GAPRSQ : Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec

INSPQ : Institut national de santé publique du Québec

ISQ : Institut de la statistique du Québec

MEQ : Ministère de l'Éducation du Québec

MPC : Mesure du panier de consommation

MSSS : Ministère de la Santé et des Services sociaux

MTESS : Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques

OMS : Organisation mondiale de la santé

ONU : Organisation des Nations Unies

PIB : Produit intérieur brut

PRÉCA : Partenaires pour la réussite éducative en Chaudière-Appalaches

PRP : Projet de recherche sur les politiques

RHDCC : Ressources humaines et Développement des compétences Canada (maintenant Emploi et Développement social Canada)

RQOH : Réseau québécois des OSBL d'habitation

RRM : Réseau réussite Montréal

RSIQ : Réseau SOLIDARITÉ itinérance du Québec

SCHL : Société canadienne d'hypothèques et de logement

SHQ : Société d'habitation du Québec

MESSAGE DU PRÉSIDENT


Depuis sa mise en place en 2006, le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale a émis plusieurs avis et recommandations relativement aux diverses actions les plus susceptibles de réduire et de contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Il a constaté qu'au fil des ans, des avancées ont été réalisées en cette matière. Cependant, les actions mises de l'avant ont été davantage axées sur la réduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale, ce qui, selon lui, en limite la portée.

Selon le Comité, la prévention devrait faire l'objet de plus d'attention et d'investissements du fait de son efficacité et de son efficience reconnues dans la lutte contre la pauvreté. C'est sur la base de ce constat que le Comité a amorcé une réflexion pour examiner cet enjeu. Les travaux entrepris visaient spécifiquement à démontrer que la prévention est plus efficace et moins coûteuse à long terme que les seuls moyens correctifs. Tout en poursuivant les actions mises de l'avant jusqu'à maintenant, il est essentiel de mettre davantage l'accent sur une approche préventive.

Le Comité propose dans cet avis une stratégie globale et intégrée de prévention de la pauvreté. Cette approche repose sur des leviers d'action qui permettent d'agir sur les grands déterminants de la pauvreté, dans une perspective de prévention des risques de pauvreté et d'exclusion sociale tout au long du parcours de vie. Les recommandations formulées visent à permettre d'agir à court, moyen et long termes.

La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit évoluer pour continuer de faire avancer le Québec vers une société plus riche de moins de pauvreté. Pour ce faire, les mécanismes de prévention pour une meilleure protection contre la pauvreté et pour une sortie durable de cette situation doivent être renforcés. Il s'agit d'un enjeu crucial qui interpelle l'ensemble de la société.

Le président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Gravel', enclosed within a large, loopy oval flourish.

Richard Gravel

INTRODUCTION

Le Québec a réalisé des avancées en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cours des 20 dernières années. Certains programmes, lois, politiques et mesures adoptés¹ durant cette période ont permis d'améliorer les conditions de vie pour plusieurs catégories de personnes et de ménages se trouvant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Pour bon nombre d'autres, cependant, il n'y a pas eu d'amélioration significative, notamment pour les personnes seules et les couples sans enfants (CEPE, 2020; CEPE, 2021b). Pour ce qui est des familles monoparentales, bien que leur situation se soit améliorée grâce au soutien aux enfants, leur taux de faible revenu se situe encore largement sous le taux moyen de l'ensemble de la population.

La pauvreté est avant tout un phénomène social qui ne relève pas des seuls individus. C'est une problématique multidimensionnelle et complexe. Elle n'est pas qu'une question de faible revenu, bien qu'il s'agisse d'un élément déterminant. Les inégalités et la pauvreté ne peuvent être dissociées, car la lutte contre la pauvreté passe nécessairement par une distribution plus équitable et une meilleure redistribution de la richesse. Il en va de la cohésion de toute société. Les difficultés d'accès aux ressources (avoirs, savoirs), aux moyens et aux choix ainsi qu'à différents services y contribuent également. Les obstacles que rencontrent les personnes à risque ou en situation de pauvreté les empêchent d'améliorer leurs conditions de vie et de se réaliser pleinement, ce qui conduit souvent à un cercle vicieux de pauvreté. Assurer l'égalité des chances pour toutes et tous constitue une immense richesse pour la société.

Cet avis vise à mettre en lumière les bénéfices durables tant individuels que sociétaux d'une véritable approche de prévention des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La première partie illustre comment la réduction des inégalités sociales et économiques représente un enrichissement pour toute la collectivité, des personnes les plus pauvres jusqu'aux mieux nanties. Cette partie souligne aussi l'importance de faire plus et de faire mieux pour prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale.

La deuxième partie démontre comment la prévention est une voie essentielle dans la lutte contre les inégalités et la pauvreté. Elle fait également ressortir les avantages de la mise en place d'une stratégie globale et intégrée de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les recommandations s'appuient sur des leviers d'action porteurs en vue d'agir plus efficacement sur les grands déterminants de la pauvreté et d'assurer une meilleure protection contre les risques de pauvreté qui surviennent tout au long du parcours de vie.

1. Notamment la politique familiale, le soutien aux enfants, la prime au travail, etc.

PARTIE I

PRÉVENIR LES INÉGALITÉS ET LA PAUVRETÉ POUR UN QUÉBEC PROSPÈRE ET PLUS ÉQUITABLE

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, adoptée en 2002, définit la pauvreté comme étant :

« [...] **la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société.** »

(QUÉBEC, 2002 : c. I, art. 2)

La notion de ressources est au cœur de cette définition. De ce fait, la prévention de la pauvreté devrait viser une répartition plus équitable de ces ressources et y améliorer l'accès pour les personnes plus vulnérables ou qui en bénéficient moins.

« **La prévention est une clé centrale de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.** Elle contribue à empêcher les personnes de se retrouver en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, les aide à en sortir ou permet d'amoinrir les effets qui y sont associés. [...] **Il n'est pas suffisant d'agir sur les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale, il faut s'attarder davantage sur leurs causes et adapter les interventions en conséquence.** »

GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2015).
Consultation publique : solidarité et inclusion sociale
– Vers un troisième plan d'action, cahier d'appel de mémoires général.

En fait, la prévention figure au premier plan pour contrer efficacement et durablement la pauvreté et l'exclusion sociale. La Loi est d'ailleurs explicite à cet égard : la prévention y constitue la première orientation (QUÉBEC, 2002 : c. II, art. 7, par. 1^o), à savoir :

« **Prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale en favorisant le développement du potentiel des personnes** [...] »

De plus, les actions prévues dans la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale menées par le gouvernement et par l'ensemble de la société québécoise doivent permettre d'agir à la fois sur les causes et sur les conséquences de la pauvreté et de l'exclusion sociale (QUÉBEC, 2002 : c. II, art. 5).

En 2015-2016, lors de la consultation publique en vue de l'élaboration du troisième plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion (Gouvernement du Québec, 2015), le gouvernement réitérait le rôle déterminant de la prévention. Seulement, cette voie reste encore aujourd'hui insuffisamment empruntée pour prévenir durablement les risques de pauvreté et d'exclusion sociale et pour contrer efficacement les obstacles pour en sortir. Ce constat est à l'origine de la réflexion du Comité, laquelle a été amorcée sur la base de deux orientations de sa planification stratégique 2015-2018, soit

- Contribuer à faire reconnaître par les divers acteurs qu'à long terme, la prévention est plus efficace et moins coûteuse que les seuls moyens correctifs en démontrant les avantages de la prévention;

- Sensibiliser les décideurs politiques et économiques au fait que tolérer la pauvreté coûte plus cher à l'ensemble de la société que la combattre en démontrant les coûts de la pauvreté, notamment pour le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation, le réseau de l'aide à l'emploi, etc.

1. RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ET LA PAUVRETÉ : UN GAIN POUR L'ENSEMBLE DE LA SOCIÉTÉ

« Si l'on veut agir contre la pauvreté, il faut prendre en compte les inégalités dans leur ensemble et leur complexité. L'action contre la pauvreté s'inscrit au cœur de celle menée contre les inégalités. »

Pierre Volovitch,
membre du conseil scientifique
de l'Observatoire des inégalités, France

La pauvreté est bien plus que le manque d'argent. Elle est multidimensionnelle et a trait également à l'accès aux divers services et dimensions de la vie sociale. Elle ne relève pas de la seule responsabilité des individus, mais est avant tout d'ordre structurel. Plusieurs facteurs peuvent y concourir : le chômage, les emplois précaires, la restructuration de l'économie et du marché du travail, l'évolution des politiques fiscales, etc. (Mercier, 1995).

L'édification d'une société riche et cohésive, où **le bien-être est possible pour chaque personne**, passe par une plus grande équité dans la répartition des revenus pour **assurer un minimum décent** pour toutes et tous et leur permettre d'améliorer leur sort.

Des efforts sont consentis pour s'attaquer à la pauvreté, notamment par la mise en place de programmes de soutien du revenu comme l'assistance sociale. Toutefois, cette forme de programmes ne permet pas de prévenir la pauvreté. Par exemple, le fait d'avoir à épuiser toutes ses économies avant de pouvoir bénéficier d'une aide financière de dernier recours appauvrit les gens et hypothèque leur capacité de s'en sortir. De tels programmes tendent par ailleurs à reporter la responsabilité principale de leur situation sur les personnes. Pourtant, nul ne choisit de vivre dans la pauvreté.

La pauvreté est l'une des conséquences directes des inégalités dans le partage de la richesse. Plus grande est l'inégalité, plus la prévalence des problèmes sociaux et de santé est élevée (Wilkinson et Pickett, 2013). Le manque et les difficultés d'accès aux ressources économiques (de revenu et de patrimoine) surdéterminent toutes les autres inégalités sociales (Biasutti et Braquet, 2016). En effet, cela peut conduire aux inégalités d'accès à l'éducation, aux services de santé, à la sécurité alimentaire, à un logement, au transport, à l'emploi, etc.

Du point de vue des inégalités, le Québec figure parmi les trois provinces canadiennes qui affichent les taux les moins élevés². Il se situe également dans la médiane du taux des inégalités comparativement à 15 pays de l'Union européenne, à la Norvège, à la Suisse ainsi qu'aux États-Unis (CEPE, 2021b). La meilleure redistribution de la richesse au Québec s'explique essentiellement par une politique fiscale plus progressive et la mise en place de divers programmes sociaux (CEPE, 2020). Toutefois, au cours des dernières décennies, on a pu y observer une légère augmentation du niveau d'inégalité de revenu entre les plus riches et les plus pauvres³. L'écart s'est creusé davantage pour les personnes seules (CEPE, 2021b).

2. Selon le coefficient de Gini, qui est une mesure des inégalités de revenu.

3. En 2018, le revenu moyen après transferts et impôt du décile le plus pauvre est contenu 9,4 fois dans celui du décile le plus riche contre 7,9 fois en 1990 (CEPE, 2021b).

Par ailleurs, les inégalités de patrimoine⁴ sont beaucoup plus grandes que les inégalités de revenu au Québec⁵. Ces inégalités peuvent avoir un effet considérable sur les risques de pauvreté. En effet, moins une personne possède d'actifs, moins elle est protégée contre les aléas de la vie, comme la maladie, la perte d'emploi, etc. (CEPE, 2020).

Depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Québec a augmenté ses efforts pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Mais le portrait des inégalités y révèle certaines fractures entre les mieux nantis, la classe moyenne⁶ et les personnes en situation de pauvreté, notamment les personnes qui vivent seules. Pallier les effets de la pauvreté ne suffit pas. Il est nécessaire de s'attaquer à ses causes, notamment par des actions préventives. Pour ce faire, la réduction des inégalités est impérative et induit des retombées positives pour l'ensemble de la société.

2. LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ : CERTAINES AVANCÉES...

Une des avancées significatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale concerne surtout les familles avec enfants. Ainsi, la politique familiale (1997), à travers les services de garde éducatifs à contribution réduite, le congé parental et les mesures universelles de soutien aux enfants et de soutien financier aux familles, a permis d'améliorer les conditions des familles avec enfants, dont celles à faible revenu (CEPE, 2020).

Globalement, le taux de faible revenu, selon la Mesure du panier de consommation (MPC), a diminué au Québec. Il est passé de 13,7 % en 2015 à 9,7 % en 2018 (CEPE, 2021b). Les différents plans d'action mis en œuvre depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ont sans doute contribué à cette situation.

4. La valeur est estimée sur les actifs (avoirs de retraite, financiers et non financiers) moins les dettes (hypothèques, prêts et marges de crédit).

5. En 2016, le quintile supérieur possédait plus des deux tiers (68,3 %) de la valeur nette totale du patrimoine. Le quatrième quintile bénéficiait de 20,9 %, les troisième et deuxième de 8,5 % et de 2,2 % respectivement. La valeur était nulle pour le quintile le plus pauvre.

6. Il n'existe pas de définition standard de la classe moyenne. Celle retenue dans une étude de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke (et qui fait largement consensus) est la suivante : les ménages dont les ressources financières se situent dans l'intervalle compris entre 75 % et 150 % du revenu médian. Selon cette définition, en se basant sur les revenus après impôt et transferts, le revenu se situerait

- pour une personne seule : entre 23 575 \$ et 47 152 \$;
- pour une famille monoparentale avec un enfant : entre 33 340 \$ et 66 683 \$;
- pour une famille biparentale avec deux enfants : entre 47 150 \$ et 94 304 \$ (Delorme et St-Cerny, 2014).

TABLEAU 1

Évolution du taux de faible revenu des personnes et de certaines familles économiques selon la Mesure du panier de consommation (base 2018), Québec, 2015-2018⁷

	Les deux sexes		Femmes		Hommes	
	2015	2018	2015	2018	2015	2018
Toutes les personnes	13,7	9,7				
Personnes âgées de 18 à 64 ans	15,6	11,7	16,0	11,8	15,1	11,6
Personnes âgées de 65 ans et plus	6,8	5,4	7,5	6,2	5,9	4,4
Personnes dans les familles biparentales avec enfants	10,6 ^E	6,1 ^E	–	–	–	–
Personnes dans les familles monoparentales	27,3 ^E	17,1 ^E	31,3 ^E	18,8 ^E	F	F
Personnes seules	30,6	25,4	31,2	25,2	30,0	25,6
Personnes seules âgées de moins de 65 ans	37,0	31,5	41,0	34,9	33,8	29,2

E : À utiliser avec prudence

F : Donnée trop peu fiable pour être publiée.

Source : CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2021). *État de situation 2020*, [Fichier PDF], 49 p. [[État de situation - 2020 \(quebec.ca\)](#)].

Il importe de relativiser ces données. En effet, le taux de faible revenu selon la MPC est utilisé par le gouvernement du Québec comme mesure de référence afin de suivre l'évolution des situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base. Mais la pauvreté ne se résume pas à une définition statistique. Pour le Comité, disposer d'un revenu légèrement au-dessus du seuil de la MPC n'est pas équivalent à une sortie de la pauvreté. Pour sa part, le CEPE n'a lui non plus jamais associé cette mesure au fait de sortir

de la pauvreté (CEPE, 2021b). Mentionnons par ailleurs qu'il s'agit d'un état de la situation en 2018. Il ne rend donc pas compte des répercussions de la pandémie de COVID-19 (CEPE, 2021b).

7. Remarque concernant les données sur la MPC : En 2018, Statistique Canada a entrepris un examen de la MPC et de ses diverses composantes. La hausse des seuils alors convenue touchait principalement les composantes suivantes : logement, habillement, aliments, transport et autres dépenses, notamment la téléphonie. Cette mise à jour a pour effet de créer un écart entre les taux publiés antérieurement en base 2008 et ceux publiés en base 2018 (CEPE, 2021b). Les comparaisons avec les années calculées selon la base 2008 ne sont donc plus possibles.

3. ... ET DES EFFORTS À INTENSIFIER

Malgré les améliorations constatées, près de 820 000 Québécoises et Québécois vivent toujours avec un revenu inférieur au seuil de la MPC. De ce nombre, au moins 255 000 sont des personnes seules⁸.

Les mesures de redistribution telles que les transferts et l'impôt concourent grandement à améliorer la situation, ce dont les couples sans enfants et les personnes seules ont moins bénéficié⁹. Dans son plan d'action pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, le gouvernement reconnaît d'ailleurs cette situation (MTESS, 2017). Par ailleurs, même si globalement le taux de pauvreté a diminué entre 2015 et 2018, son ampleur¹⁰ a pour sa part augmenté, et de façon plus marquée pour les femmes (CEPE, 2021b).

La situation des personnes seules et des couples sans enfants sans contraintes à l'emploi prestataires de l'aide sociale ne s'est pas améliorée, et elle s'est détériorée pour les couples sans enfants. Le taux de couverture des prestations selon la MPC assure à peine un peu plus de la moitié de leurs besoins de base (CEPE, 2020)¹¹.

Des politiques ambitieuses, une pauvreté qui persiste malgré tout

« La pauvreté au Québec fait partie des préoccupations des gouvernements depuis des décennies. Les politiques publiques de lutte contre la pauvreté ont permis de stabiliser, au fil des ans, la proportion de personnes qui vivent en situation de faible revenu à des niveaux similaires à la moyenne canadienne, sans toutefois parvenir à la réduire significativement. »

CÔTÉ, J.-G., et S. SCARFONE (2019). *Sortir de la pauvreté au Québec : analyse de la pauvreté, des inégalités et de la mobilité sociale*, Institut du Québec, p. 4.

Mais ce ne sont pas uniquement les prestataires d'une aide financière de dernier recours qui vivent une situation précaire. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dans l'ensemble de ses pays membres, le travail précaire et l'endettement des ménages en raison de la hausse des coûts du logement, de santé et de l'éducation placent de plus en plus la classe moyenne¹² dans une situation de vulnérabilité financière. Advenant une perte de revenu, 40 % de ces ménages ne seraient pas en mesure de l'absorber et risqueraient de basculer dans la pauvreté (OCDE, 2019).

8. Selon les calculs du Comité, soit 9,7 % (taux de faible revenu selon la MPC en 2018) de 8 429 200 personnes (population totale du Québec selon l'ISQ, 2019). Le nombre de personnes vivant seules en situation de pauvreté est calculé de la façon suivante : 21,3 % (taux de faible revenu selon la MPC en 2018) de 1 200 000 personnes vivant seules selon le recensement de 2016 de Statistique Canada. Il s'agit d'une approximation, puisque le nombre était vraisemblablement plus élevé en 2018.

9. En 2018, le taux de pauvreté des personnes seules était près de 4,3 fois supérieur à celui des familles économiques de deux personnes ou plus (CEPE, 2021b).

10. Écart (ou manque à gagner) entre le revenu disponible et le seuil de la MPC.

11. Entre 2004 et 2019, le taux de couverture des prestations selon la MPC est passé de 53,7 % à 54,3 % pour les personnes seules. Pour les couples, il est passé de 57,7 % en 2004 à 54,6 % en 2019 (CEPE, 2020).

12. L'OCDE définit la classe moyenne comme les ménages gagnant entre 75 % et 200 % du revenu médian. En 2017, le revenu médian après impôt au Québec pour l'ensemble des ménages était de 54 200 \$. [statistique.quebec.ca/fr/document/revenu-median-a-lechelle-du-quebec/tableau/revenu-median-revenu-apres-impot-menages-quebec].

Par ailleurs, comme illustré au tableau 2, bien que le travail salarié diminue le risque de pauvreté, un certain nombre de personnes en emploi disposent d'un revenu familial inférieur à la couverture de leurs besoins de base. La situation s'aggrave pour les personnes

ne travaillant pas à temps plein toute l'année, celles occupant un emploi temporaire et les travailleuses et travailleurs autonomes.

TABLEAU 2

Taux de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation de l'année de base 2018, particuliers de 16 ans et plus, Québec, 2018 (ISQ, 2019)

Toute l'année au travail, toujours à temps plein	3,2 %
Toute l'année au travail, pas toujours à temps plein	10,0 %
Partie de l'année au travail	12,8 %
Employés et employées	5,9 %
Travailleurs et travailleuses autonomes ou aides familiaux non rémunérés	14,0 %

Toutes proportions gardées, les travailleuses sont plus nombreuses que les travailleurs à vivre une situation de faible revenu (CEPE, 2021b). Il existe aussi des différences entre les femmes elles-mêmes. En effet, ces dernières ne constituent pas un bloc homogène. Des écarts de revenu sont observés selon une perspective intersectionnelle (statuts d'immigrante ou d'Autochtone, monoparentalité, scolarité, etc.) (MSSS, 2018). Les jeunes de moins de 30 ans ainsi que les personnes seules sont également davantage concernés par le travail à faible revenu.

Cette situation a des impacts significatifs sur leur capacité de répondre à leurs besoins (CEPE, 2021b)¹³.

13. Les femmes constituent 54,7 % des travailleurs et travailleuses à faible revenu. Par ailleurs, 32,1 % de ces travailleurs et travailleuses sont âgés de moins de 30 ans, alors qu'ils ne représentent que 17,2 % des travailleurs et travailleuses qui ne sont pas à faible revenu. Pour les personnes seules, il s'agit de 46,5 % contre 19,2 %.

Il y a aussi une forte relation entre la défavorisation matérielle et sociale¹⁴ et la prévalence d'un bon nombre de problèmes sociaux et de santé, liés au seul fait d'un faible statut économique (INSPQ, 2001; INSPQ, 2019). On peut en constater les conséquences en matière de **santé**, de **logement**, de **sécurité alimentaire**, de **scolarisation**, de risque d'**itinérance**, etc. La position dans la hiérarchie sociale exerce une influence sur ces différentes dimensions.

Plus précisément, cela signifie que les personnes qui se trouvent dans le statut social le plus élevé présentent un meilleur état de **santé** que celles qui se situent juste en dessous et ainsi de suite, jusqu'aux personnes qui sont en bas de l'échelle de revenu. Les médecins considèrent d'ailleurs de plus en plus la pauvreté comme une « maladie » en raison des niveaux de stress toxique qu'elle entraîne (Vinet et Fillion, 2015). Les personnes à faible revenu sont plus malades et ont davantage besoin d'avoir recours aux services de santé. De plus, soigner une maladie dans un contexte de pauvreté est plus complexe et les traitements peuvent être moins accessibles et plus longs.

En matière de **logement**, la situation demeure inquiétante. En 2016, 457 000 ménages locataires québécois vivaient dans un logement inabordable, et près de 200 000 d'entre eux consacraient plus de 50 % de leur revenu à se loger (Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, s. d.). Or, il est reconnu depuis longtemps qu'un ménage devrait consacrer au logement moins de 30 % de son revenu brut (SCHL, 2021). Pour ce qui est des ménages à faible revenu, en 2012, ils déboursaient 59 % de leur revenu disponible pour le coût de leur logement. En 2016, la situation n'avait guère changé : ils y consacraient 56 % de leur revenu disponible, comparativement à moins du quart (23 %) chez ceux qui ne sont pas à faible revenu (CEPE, 2020).

14. L'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) permet de mesurer la défavorisation des Québécois et Québécoises à petite échelle géographique. Il est composé de certaines caractéristiques socioéconomiques de la population. La dimension matérielle reflète la privation de biens et de commodités de la vie courante des personnes résidant dans un territoire ayant comme conséquence un manque de ressources matérielles (évaluée par l'éducation, l'emploi et le revenu). La dimension sociale renvoie à la fragilité du réseau social, de la famille à la communauté (évaluée par le fait de vivre seul, d'être dans une famille monoparentale et d'être séparé, divorcé ou veuf).

Pour ce qui est de la **sécurité alimentaire**¹⁵, en 2015-2016, près du tiers des ménages à faible revenu (30,6 %) ont déclaré avoir souvent ou parfois craint de manquer de nourriture pour des motifs financiers au cours des 12 derniers mois. Par rapport aux ménages n'étant pas à faible revenu, l'insécurité alimentaire chez les ménages à faible revenu est près de six fois plus élevée (CEPE, 2020). Le nombre de bénéficiaires des Banques alimentaires du Québec (BAQ) présente une tendance à la hausse depuis 2007 (Tircher, 2020). Les personnes les plus à risque de faire usage des services des banques alimentaires sont les personnes seules, les prestataires de l'aide sociale et, dans une certaine mesure, les travailleurs et travailleuses, dont le nombre est en augmentation. Selon le Bilan-Faim Québec 2021, 14,6 % des personnes âgées de 18 à 64 ans ayant eu recours à une banque alimentaire occupaient un emploi (BAQ, 2021).

La **scolarisation** est une autre dimension importante de la lutte contre la pauvreté. Des recherches ont démontré l'influence du statut socioéconomique sur la réussite scolaire dès la petite enfance et tout au long du parcours éducatif, du réseau de services de garde éducatifs jusqu'aux niveaux supérieurs (Fillion, 2015). En situation de pauvreté, le chemin menant à la réussite éducative est jalonné d'obstacles. On a pu constater, au cours des 10 dernières années, une diminution constante des taux annuels de sortie sans diplôme ni qualification au secondaire (18,4 % en 2008-2009 contre 14,2 % en 2018-2019, avec une légère hausse par rapport à 2017-2018). Néanmoins, des écarts considérables persistent selon certaines caractéristiques sociodémographiques. Notamment, les élèves issus de milieux défavorisés (21,6 %) affichent des taux nettement plus élevés que la moyenne provinciale (MEQ, 2021). Or, le fait de ne détenir aucun diplôme augmente la probabilité d'être en situation de pauvreté à l'âge adulte, ce qui entraîne une difficulté à intégrer le marché du travail et à s'y maintenir. En résultent également l'occupation d'emplois moins bien rémunérés et précaires, des périodes de chômage plus fréquentes et un recours plus fréquent à l'aide financière de dernier recours (PRÉCA, 2016).

15. Le concept de sécurité alimentaire peut se définir comme un état selon lequel un individu a accès en tout temps, dans la dignité, à suffisamment d'aliments pour qu'il puisse mener une vie saine et active. Ce concept ne concerne pas seulement la satisfaction des besoins, mais inclut également l'autonomie alimentaire (INSPQ, 2011).

L'itinérance, pour sa part, témoigne de la pauvreté extrême et de la rupture sociale en raison d'une combinaison de facteurs individuels et structurels. Le problème de l'itinérance réside dans un contexte macrosocial qui la crée et qui entretient les obstacles. La faible qualité du marché du travail pour un grand secteur des emplois (conditions de travail, emplois mal rémunérés ou atypiques, chômage, etc.) fragilise les conditions de vie des personnes. L'accès aux services publics (soutien du revenu, logement social, santé, éducation, etc.), réduit en raison du sous-financement et du désengagement croissant de l'État, concourt à l'aggravation des problèmes sociaux. Combinés à la hausse continue du coût de la vie, ces facteurs participent à la précarisation des personnes, en particulier celles en situation de vulnérabilité et de pauvreté (Campbell et Eid, 2009; RSIQ, 2012), ce qui peut en mener certaines à l'itinérance.

4. LES AVANTAGES DE LA PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ ET DES INÉGALITÉS

Selon une étude du CEPE de 2008, les coûts générés par la pauvreté peuvent aller jusqu'à 17 milliards de dollars annuellement, soit l'équivalent d'environ 6 % du produit intérieur brut (PIB). La seule part des coûts sociaux au regard du traitement des conséquences de la pauvreté pour les systèmes de santé, de justice pénale et de l'assistance sociale s'élève à près de cinq milliards de dollars par an¹⁶. Quant aux coûts transmis d'une génération à l'autre¹⁷, ceux-ci atteignent un milliard annuellement. Pour les coûts de renonciation¹⁸, le montant total peut atteindre plus de 11 milliards, soit les deux tiers du coût global de la pauvreté (CEPE, 2011).

Tolérer la pauvreté coûte cher à la société

En 2008, les **coûts de la pauvreté** atteignent de **15,7 à 17,0 milliards** de dollars annuellement, ou l'équivalent de 5,8 % à 6,3 % du PIB. **L'investissement de la valeur équivalente en prévention** pour agir sur les déterminants de la pauvreté entraînerait des répercussions prépondérantes sur la **réduction, voire l'élimination de la pauvreté**.

BARAYANDEMA, A., et G. FRÉCHET (2011). *Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, 24 p.

16. L'estimation est basée sur le postulat d'un rehaussement des revenus moyens du quintile le plus pauvre à ceux du deuxième quintile.
17. Coûts futurs que la société paiera pour les enfants actuellement en situation de pauvreté, qui vivront la même situation de pauvreté que leurs parents à l'âge adulte. L'estimation est basée sur le même postulat (rehaussement des revenus moyens du 1er au 2e quintile) et augmentation du taux de diplomation à 80 %.
18. Coûts dus à un manque à gagner des personnes en situation de pauvreté. Ils recouvrent aussi des coûts que la société paie pour avoir négligé de s'attaquer aux déterminants de la pauvreté.

TABLEAU 3**Estimation des coûts* de la pauvreté au Québec, 2008**

Types de coûts	Total (milliards)
Systèmes de santé, de justice pénale et d'assistance sociale	4,7-4,9
Santé : 1,7 milliard	
Criminalité : 200 à 400 millions	
Assistance sociale : 2,8 milliards	
Transmis d'une génération à l'autre	0,8-1,0
De renonciation	10,2-11,1
Ensemble des types de coûts	15,7-17,0

*Sont exclus les coûts associés au logement, aux organismes communautaires, au soutien au revenu du régime fédéral de sécurité de la vieillesse, à la qualité de vie dans les quartiers et à la perte de cohésion sociale.

Source : Tableau tiré de BARAYANDEMA, Athanase, et Guy FRÉCHET (2011). *Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*, Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion, Québec, 24 p.

La prévention et la lutte contre la pauvreté allègent le fardeau économique tant pour les personnes qui la vivent que pour la société dans son ensemble.

Elle permet d'optimiser la santé, la scolarité, le travail et le potentiel humain tout en offrant la possibilité d'éviter des coûts beaucoup plus élevés a posteriori (ASPC, 2009; Heim, 2017). En effet, les sommes investies permettent par la suite des économies importantes en empêchant la survenue de problèmes ou en les atténuant (santé, chômage, décrochage scolaire, itinérance, criminalité, etc.). Les ratios coûts-bénéfices¹⁹ fondés sur des données probantes sont d'ailleurs déjà bien étayés pour une multitude de programmes de prévention dans de nombreux secteurs en lien avec la pauvreté (CCNDS, 2016; ASPQ, 2016; ASPC, 2009). En voici quelques exemples :

TABLEAU 4**Exemples de ratios coûts-bénéfices par dollar investi en prévention**

Santé	10 \$ à 100 \$ (Lacoursière, 2016)
Enfance	3 \$ à 16 \$ (ASPC, 2009)
Éducation	5 \$ à 68 \$ (Heim, 2017)
Habitation	2 \$ (SHQ, 2013)
Criminalité	7 \$ (McIntosh et Li, 2012)

19. Le ratio coûts-bénéfices consiste à comparer l'ensemble des coûts et des bénéfices qu'un programme peut avoir sur la société. Lorsque le ratio coûts-bénéfices est positif, cela signifie que chaque dollar dépensé par la collectivité est rentable, puisqu'il génère davantage d'économies que le montant investi. Les économies sont variées et peuvent comprendre les coûts de soins de santé et de services sociaux, de services de justice, d'éducation et d'aide financière de dernier recours ainsi que les gains de salaire au cours de la vie adulte et les gains de productivité.

Le décrochage scolaire et l'itinérance sont des exemples très révélateurs des coûts tant individuels que sociaux qu'engendre la pauvreté. Uniquement sur le plan du décrochage scolaire, les coûts sociaux sont très élevés (Fortin, 2010; GAPRSQ, 2009; CCA, 2009). Une cohorte de décrocheurs²⁰, à l'échelle du Québec, induit des coûts totaux de près de quatre milliards de dollars, soit près de 0,6 % du PIB du Québec pour l'année 2018 (CCMM et RRM, 2019). Bien sûr, il n'y a pas que les jeunes de milieux défavorisés qui décrochent, mais ils le font dans une proportion plus grande.

TABLEAU 5

Coûts totaux estimés pour une cohorte de décrocheurs, réseau public québécois, 2018

Coûts pour les personnes	1 100 000 000 \$
Pertes en recettes fiscales	292 300 000 \$
Effets sur la production	2 500 000 000 \$
COÛTS TOTAUX	3 892 300 000 \$

Les coûts liés à l'itinérance sont aussi importants. Une étude (Latimer et autres, 2017) analysant 12 catégories²¹ de ressources et services utilisés par une personne en situation d'itinérance sur une période de deux ans estime le coût annuel moyen pour la société d'une personne en situation d'itinérance à Montréal à 59 406 \$ US en dollars de 2016²². Les coûts annuels peuvent aller jusqu'à 341 535 \$ selon la situation de la personne. En fait, plus la situation d'itinérance perdure, plus le niveau de fonctionnement de la personne est faible, particulièrement du point de vue de sa santé mentale, et plus les coûts de sa prise en charge sont élevés. Au Canada, chaque fois qu'on investit 10 \$ dans le logement des personnes itinérantes chroniques et le soutien leur étant offert, on économise 21,72 \$ en soins de santé, en soutien social, en logement et en implication du système judiciaire (Rech, 2019). Malgré les investissements, l'itinérance reste toujours présente et en augmentation (MSSS, 2019). Il faudrait donc faire davantage et peut-être autrement.

Comme illustré précédemment, prévenir la pauvreté permet non seulement d'améliorer la qualité de vie des personnes et des familles, mais aussi d'éviter et de réduire substantiellement plusieurs des coûts qu'elle engendre.

20. Cohorte : quantité de finissants qui sortent du secondaire sans diplôme ni qualification en utilisant le taux de sorties applicable le plus récent, soit 7 385 jeunes en 2018 (CCM et RRM, 2019).

21. L'étude mesurait les coûts unitaires d'utilisation des refuges, des logements supervisés, des traitements pour toxicomanie, des visites ambulatoires, des visites à l'urgence et de transport par ambulance, d'hospitalisation en soins physiques et en soins psychiatriques, des médicaments, d'utilisation des lignes téléphoniques d'aide et de centres de jour, des comparutions au tribunal et d'incarcérations, des prestations d'aide sociale et d'invalidité et des revenus de travail occasionnels non déclarés.

22. Les limites telles que l'autodéclaration par les participantes et participants et la variabilité des coûts unitaires peuvent sous-estimer l'ampleur des coûts.

Des efforts restent à consentir pour progresser dans la lutte contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociale, et ce, pour le bien-être et la prospérité de l'ensemble de la société. Trois conditions sont déterminantes pour y parvenir : susciter l'adhésion de l'ensemble de la société, qui en bénéficie largement, lutter efficacement contre les préjugés et s'assurer d'une évaluation en profondeur des politiques publiques et des programmes et mesures ayant un impact sur la pauvreté et l'exclusion sociale. Il importe par ailleurs de bien recenser et comprendre les diverses situations de pauvreté et d'exclusion sociale ainsi que les coûts qu'elles engendrent.

À cet égard, le Comité recommande :

- ✓ Que le ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale s'assure
 - que soit mise à jour l'étude parue en 2008 portant sur les coûts de la pauvreté au Québec;
 - que soit construit un tableau de bord comme celui sur l'emploi contenant des données mises à jour régulièrement sur la pauvreté et l'exclusion sociale, dans le but de faciliter le suivi, de mieux intervenir et de réagir face aux urgences sociales²³.

5. CONTRER LES PRÉJUGÉS POUR MIEUX PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET LUTTER CONTRE ELLE

Combattre les préjugés et la stigmatisation

« Ils [les préjugés] ont une dimension systémique, *built-in*. Ils appellent à des renversements, à des prises de conscience, à une action de longue haleine, dans le système d'éducation lui-même. En fait, ils appellent à une action, non pas envers les personnes en situation de pauvreté, mais envers celles qui portent un regard sur elles à partir de leur propre position dans la société. Ils appellent à une inversion du projecteur. Et ils supposent probablement de nommer et de confronter des peurs. »

LABRIE, V. (2014). *Tendre vers un Québec sans pauvreté après 2013 : bilan du chemin parcouru et à parcourir en lien avec l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à partir de 16 entrevues effectuées au cours de l'été 2013*, p. 18-19.

Les préjugés constituent un obstacle majeur pour combattre et prévenir la pauvreté (Centraide Québec et Chaudière-Appalaches, 2011). On craint de soutenir des personnes qui, selon ces préjugés, ne font elles-mêmes aucun effort pour s'en sortir. C'est aussi le constat d'une étude réalisée en 2013 pour le compte du Comité (Labrie, 2014).

À titre d'exemple, les formes d'assistance où l'aide est conditionnelle²⁴, telles que l'aide financière de dernier recours, et la catégorisation des prestataires renforcent les préjugés en les nourrissant constamment

23. Comme déjà proposé par le Comité dans son *Avis préliminaire portant sur les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables*, 2021, 40 p.

24. Par exemple, le fait d'avoir épuisé l'ensemble de ses ressources financières avant d'avoir droit à l'aide sociale et, dans le cas du Programme objectif emploi, le fait de devoir accepter un plan d'intégration à l'emploi et de s'y conformer, sous peine de sanctions.

(Vinet et Fillion, 2015; Corneau, 2017) puisqu'elles laissent entendre que ces personnes sont dépendantes, qu'elles ne veulent pas travailler et qu'on doit les y inciter. « Or, les facteurs qui mènent une personne à la pauvreté et qui l'y maintiennent sont multidimensionnels et se situent bien au-delà des notions de volonté ou des capacités physiques, mentales ou intellectuelles » (CEPE, 2021a). La Loi reconnaît d'ailleurs dans son préambule que les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont les premières à agir pour transformer leur situation et celle des leurs. Par ailleurs, les contrôles²⁵ parfois abusifs exercés envers ces personnes et les présomptions de fraudes, alors qu'il s'agit d'un phénomène marginal (Le Devoir, 2014), sont d'autres exemples de ces préjugés.

Les préjugés portent grandement préjudice aux personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale qui en sont l'objet. Au Québec, les prestataires d'une aide financière de dernier recours sont particulièrement victimes de préjugés tenaces et pernicious qui sont largement véhiculés dans la société, notamment dans les médias (Landry et Gagné, 2019). Ce groupe subit les pires préjugés et la plus grande méfiance à leur endroit selon un sondage de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Une personne sur deux indique avoir une vision négative ou des préjugés envers les prestataires (Noreau et autres, 2015).

Les préjugés et la stigmatisation limitent les occasions pour les personnes qui veulent se sortir de la pauvreté. En effet, ils affectent leur estime de soi et leur confiance à développer des projets et à se valoriser. Cela peut même amener certaines personnes à ne pas demander du soutien, par crainte d'être étiquetées et stigmatisées.

6. MESURER ET MIEUX ÉVALUER LES PROGRAMMES AYANT DES INCIDENCES SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

L'évaluation, un élément déterminant

L'évaluation des politiques publiques basée sur des données probantes permet de mesurer l'ensemble de leurs effets ainsi que les enjeux entourant leur application. Différentes dimensions doivent être prises en compte pour fournir les informations requises à une prise de décision éclairée, telles que l'efficacité, les effets non recherchés, l'équité, les coûts, la faisabilité et l'acceptabilité.

MORESTIN, F. (2013). *Un cadre d'analyse de politique publique : guide pratique*, Centre de collaboration nationale sur les politiques publiques et la santé, 14 p.

Mesurer sa performance et évaluer les politiques publiques, les programmes et les mesures est essentiel pour s'assurer qu'ils atteignent bien les objectifs visés. Cela est d'autant plus vrai pour ceux qui entraînent des répercussions sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il en va des programmes existants comme des nouveaux. **En matière de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale, il est important de déterminer si les actions qui sont posées ont des effets et des impacts positifs sur les populations vulnérables.** Se mesurer est au cœur même de la gestion axée sur la performance.

25. Par exemple, la limite des séjours hors Québec à sept jours consécutifs ou les menaces de coupure pour suspicion de vie maritale (Greissler et Tremblay-Marcotte, 2020).

Par exemple, quels ont été les effets et les impacts à long terme des programmes d'assistance sociale sur la pauvreté et l'exclusion sociale²⁶? Ont-ils contribué ou non à prévenir la pauvreté et l'exclusion sociale? Quels aspects de ces programmes sont plus à même de produire des effets positifs? Qu'est-ce qui devrait être amélioré?

La Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale stipule que chaque ministre doit faire état des impacts directs et significatifs que pourraient avoir toute loi ou tout règlement sur le revenu des personnes ou des familles en situation de pauvreté (art. 20). Les études d'impact portant sur les modifications aux programmes d'assistance sociale (MTESS, 2018, 2019) devraient, selon le Comité, analyser les effets sur l'amélioration des conditions de vie des personnes concernées. Actuellement, elles comportent essentiellement des indicateurs quantitatifs (coût de la mesure, nombre de personnes touchées, etc.). Dans une perspective de performance, ces études devraient inclure des indicateurs de résultats et d'effets-impacts. Le Comité propose même d'aller plus loin. En effet, les nouveaux programmes et mesures ayant des impacts sur la pauvreté et l'exclusion sociale pourraient, dès leur mise en place, inclure des objectifs mesurables associés à des indicateurs d'effets-impacts sur la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que des cibles claires qui faciliteront leur suivi. Ainsi, il sera possible d'ajuster des programmes en cours de réalisation dans une perspective de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale qui, comme le développement durable, devrait occuper une place centrale.

Un exemple en ce qui concerne l'efficacité des mesures est celui des enquêtes sur la situation post intervention des participants et participantes aux interventions des services publics d'emploi. De telles études pourraient être moins descriptives et prendre en compte le maintien en emploi sur une plus longue période ainsi que l'efficacité des programmes à plus long terme.

À cet égard, le Comité recommande :

- ✓ D'inclure systématiquement des objectifs mesurables, des indicateurs et des cibles en lien avec la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans tous les nouveaux programmes, politiques et mesures ministériels concernés par cet enjeu;
- ✓ De mieux évaluer les politiques, les mesures et les programmes existants, particulièrement vis-à-vis de leurs effets et impacts sur la pauvreté et l'exclusion sociale des populations;
- ✓ D'effectuer une reddition de comptes et de rendre publics les rapports d'évaluation et le suivi de la performance des ministères et organismes publics en matière de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

26. Par exemple, les montants d'avoirs liquides permis pour l'admissibilité aux programmes d'aide financière, le délai de 66 mois sur les 72 derniers mois de présence au Programme de solidarité sociale pour l'accès au Programme de revenu de base et les taux effectifs marginaux d'imposition sur les revenus de travail.

PARTIE II

LA PRÉVENTION : UNE VOIE ESSENTIELLE POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

La prévention regroupe l'ensemble des mesures visant à réduire l'impact des déterminants associés à des problèmes, à éviter leur survenue, à arrêter leur progression ou à limiter leurs conséquences (OMS, 1999). Elle est au cœur de la lutte contre la pauvreté pour l'éviter et permettre aux personnes de s'en sortir de façon durable. La prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale doit s'inscrire dans une dynamique de sécurisation du parcours de vie pour agir tout au long de celui-ci. Cette vision prend en compte l'interrelation des événements de vie dans la trajectoire de vie et les multiples visages de la pauvreté.

L'argent investi dans des mesures préventives, tous secteurs confondus, entraîne des répercussions positives sur la croissance économique et le bien-être de l'ensemble de la population. Malgré ses avantages indéniables, la prévention reste pourtant trop souvent le parent pauvre des investissements de l'État. Ces derniers sont souvent orientés vers le rendement à court terme et la diminution du fardeau fiscal des contribuables, alors que les effets positifs, la durabilité, l'efficacité et l'efficience de la prévention ne s'observent souvent qu'après de nombreuses années. Ainsi, les budgets affectés à la prévention semblent insuffisants. Par exemple, en matière de santé, l'Organisation mondiale de la santé recommande de consacrer 5 % du budget de la santé en prévention. Au Québec, on n'en consacre que 2,8 %, alors que la moyenne pour l'ensemble du Canada est de 5,5 % (ASPQ, 2021). En 2015-2016, sur les 72 millions de dollars alloués à la santé publique, 23,5 millions de dollars ont été soustraits. Les coupures ont essentiellement touché les instances régionales de santé publique (Le Devoir, 2015). Pourtant, le gouvernement et les réseaux publics ont un rôle majeur à jouer en matière de prévention.

7. LA PRÉVENTION, UN CHOIX JUDICIEUX

Le Québec a fait des avancées en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Mais les interventions sont encore trop souvent de nature curative ou réalisées en situation d'urgence pour pallier les multiples conséquences de la pauvreté.

La prévention, une action essentielle

« **Soutenir la prévention** de la pauvreté et de l'exclusion sociale impose de garantir à tous et toutes, les conditions sociales de vie **favorisant le plein développement des personnes** et des communautés en cherchant à **protéger** à court, moyen et long termes, les personnes du risque **de basculer dans la pauvreté et dans l'exclusion sociale**. »

CEPE (2016). *Faire plus, faire mieux : un virage nécessaire*, p. 5. [Mémoire du comité de direction du CEPE dans le cadre des consultations publiques pour le troisième plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale].

Dans son avis sur la prévention de la pauvreté persistante chez certains groupes à risque (CCLP, 2009), le Comité définissait les principaux angles pour revoir les façons de faire en vue de prévenir efficacement la pauvreté chez ces groupes, soit

- améliorer le revenu disponible des personnes et des familles pour s'attaquer efficacement à la pauvreté persistante;
- replacer l'humain au cœur des interventions, c'est-à-dire revoir l'organisation des services et redonner de l'espace pour prendre en compte l'être humain dans sa globalité;
- mieux soutenir l'action communautaire, qui est au cœur de l'aide aux personnes plus vulnérables;
- offrir une gamme de services adaptés aux personnes (aide financière, éducation, logement, emploi, transport, etc.) qui tiennent compte de leurs besoins, de leurs réalités, de leurs potentiels et de leurs acquis;
- favoriser l'engagement de l'ensemble de la société en faveur de la lutte contre la pauvreté.

Ces différents angles porteurs d'amélioration des conditions de vie pour tout le monde demeurent insuffisamment mis en œuvre, notamment en ce qui a trait au revenu.

8. POUR UNE STRATÉGIE DE PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ GLOBALE ET INTÉGRÉE

La prévention est un concept large qui regroupe plusieurs formes et types. Une stratégie de prévention globale et intégrée doit les prendre en compte dans leur ensemble et agir à la fois sur les risques, les populations, les milieux de vie et les territoires (Hôpitaux de Marseille, 2015).

Les deux grandes formes de prévention :

- La prévention dite positive, voire universelle, du sujet ou de la population, sans référence à un risque précis, renvoie à l'idée de « promotion ». Ce type de prévention s'adresse à la population qui ne présente pas de risque de pauvreté et d'exclusion sociale ou qui n'est pas affectée par ces dernières.
- La prévention dite de protection est avant tout une prévention de, ou contre, laquelle se rapporte à la défense contre des agents ou des risques identifiés. Ce type de prévention concerne les personnes qui présentent des risques de pauvreté et d'exclusion sociale ou qui vivent une situation de pauvreté et d'exclusion sociale (Hôpitaux de Marseille, 2015).

Les trois types d'actions de prévention :

- Les actions de prévention primaire, ou universelle, destinées à l'ensemble de la population visent à diminuer l'incidence²⁷ du risque d'apparition de la pauvreté et de l'exclusion sociale en agissant en amont sur les causes et les facteurs de risque.
- Les actions de prévention secondaire, ou sélective, s'adressent à un sous-groupe de population spécifique en vue de diminuer la prévalence²⁸ de la pauvreté et de l'exclusion sociale par des actions visant à agir dès l'apparition du problème, afin de contrer son évolution ou encore pour faire disparaître les facteurs de risque.
- Les actions de prévention tertiaire, ou ciblée, visent un sous-groupe de population qui est affecté par la pauvreté et l'exclusion sociale afin de diminuer la prévalence ou la récurrence et de réduire les impacts et les effets néfastes du problème (Hôpitaux de Marseille, 2015).

9. LES CONDITIONS GAGNANTES AU CŒUR DE LA PRÉVENTION DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE

Pour le Comité, une stratégie globale et intégrée de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale devrait s'appuyer sur cinq conditions gagnantes :

- A) Des décisions basées sur des données probantes
- B) Une mobilisation collective et la concertation des différents acteurs concernés
- C) Le développement du plein potentiel et la participation sociale de toutes et tous
- D) La participation des personnes aux décisions qui les concernent
- E) L'égalité dans la diversité

A) Des décisions basées sur des données probantes

Pour agir en prévention, il est crucial de pouvoir s'appuyer sur des données probantes qui viennent recenser et analyser les diverses situations et les meilleures pratiques d'intervention. De manière à répondre adéquatement aux besoins et à prévenir les détériorations de situation, les décisions politiques doivent s'appuyer sur des données tant quantitatives que qualitatives tirées notamment du vécu des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. De telles données doivent également s'intéresser aux facteurs structurels qui influencent les conditions des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale ainsi qu'aux risques de précarisation.

27. Nombre de personnes nouvellement affectées par une situation de pauvreté et d'exclusion sociale au cours d'une année.

28. Nombre total de personnes affectées par une situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

B) Une mobilisation collective et la concertation des différents acteurs concernés

La pauvreté, bien que perçue davantage comme individuelle, est d'abord collective en raison des déterminants structureaux qui la créent et la nourrissent. L'action du gouvernement, aussi déterminée soit-elle, ne peut suffire à éliminer la pauvreté et à favoriser l'inclusion de toutes et de tous. Tous les acteurs ont un rôle à jouer et ils doivent assumer une responsabilité partagée. Le Québec est une société solidaire et de nombreuses actions de l'État, de la société civile et des personnes le démontrent. En ce sens, la large mobilisation collective au regard de la lutte contre la pauvreté figure comme l'une des prémices de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il faut renforcer l'implication de tous les acteurs²⁹ pour que toutes et tous puissent vivre dans la dignité.

C) Le développement du plein potentiel³⁰ et la participation sociale de toutes et tous

Les changements économiques et sociaux des dernières décennies, notamment la transformation du marché du travail (par exemple l'augmentation des emplois atypiques), la transformation des étapes de la vie et de la famille et l'évolution des politiques fiscales, accroissent les risques d'appauvrissement de certaines couches de population (Mercier, 1995), et ce, à n'importe quelle étape du parcours de vie. C'est une nouvelle réalité à laquelle la société doit s'adapter. Des événements imprévus, comme les crises économiques, peuvent précariser la situation de plusieurs groupes de population. Dès les premiers moments de leur vie et jusqu'à sa fin, les personnes doivent pouvoir compter sur des conditions propres à assurer le développement de leur plein potentiel et leur participation sociale. A cet effet, l'éducation constitue un puissant outil. Par ailleurs, les programmes d'aide (notamment l'assistance sociale) peuvent-ils servir de tremplin vers une sortie durable de la pauvreté

et permettre aux personnes de se réaliser pleinement? Des mécanismes collectifs (politiques publiques) doivent permettre de sécuriser les trajectoires de vie. De tels mécanismes doivent prendre en compte l'intersectionnalité des déterminants sociaux, la diversité des parcours individuels, des événements et des transitions majeures de la vie ainsi que l'ensemble des sphères de vie qui sont interreliées³¹.

D) La participation des personnes aux décisions qui les concernent

Un principe de base dans la définition des services à la population devrait être d'associer les personnes concernées à la définition des besoins, ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures qui leur sont destinées afin de s'assurer de leur pertinence. La parole et le vécu de ces personnes doivent contribuer à la mise en œuvre d'approches plus cohérentes et soucieuses de leur statut de citoyennes et de citoyens à part entière. Leur participation permet de mieux comprendre les causes et les effets de la pauvreté, de mieux cerner leurs réalités et leurs besoins ainsi que de mesurer l'effet des programmes qui leur sont destinés et les voies d'amélioration (CCLP, 2013). La reddition de comptes vis-à-vis des résultats des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doit être complète et prendre en compte le point de vue des personnes concernées. Les processus participatifs rendent les politiques de lutte contre la pauvreté plus efficaces, durables, inclusives et équitables (ONU, 2012).

29. Les personnes vulnérables et celles en situation de pauvreté au premier chef, les différents ordres de gouvernement (fédéral, provincial et municipal), les institutions (éducation, santé, etc.), les organismes communautaires et la société civile (entreprises et citoyens et citoyennes).

30. On entend ici l'atteinte de ses objectifs dans les différentes sphères de la vie d'une personne (sociale, professionnelle, personnelle).

31. L'éducation, le logement, l'alimentation, la mobilité, l'accès à l'information, notamment Internet, etc.

E) L'égalité dans la diversité

L'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale de la société québécoise. Dès lors, la prise en compte des inégalités de genre à tous les âges de la vie doit guider toute action visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Dès la petite enfance, les écarts entre les sexes peuvent amener à prendre des dispositions particulières tout au long de la vie pour lever les obstacles vécus par des groupes spécifiques (ex. : femmes immigrantes, racisées ou handicapées, mères de famille monoparentale).

Mais il faut aller plus loin que la compréhension des inégalités entre les hommes et les femmes. Lors de l'élaboration d'une politique ou d'un programme, il importe également de tenir compte de nombreux autres facteurs qui influencent la situation des individus, ce que permet l'analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle (ADS+). Il s'agit d'un processus qui vise à prendre constamment en compte, lors de la mise en place d'une initiative, des réalités différentes sur divers ensembles de personnes – femmes, hommes ou autres. La place dans la société (et l'identité individuelle) est influencée par une multitude de facteurs sociaux en plus du sexe ou du genre, par exemple, l'origine ethnique, la religion, l'âge ou le fait de vivre avec un handicap de nature physique ou intellectuelle (Relais-femmes, 2019).

10. CONTRER OU ATTÉNUER LES RISQUES DE PAUVRETÉ TOUT AU LONG DU PARCOURS DE VIE

Les principaux événements conduisant à la pauvreté résident le plus souvent dans la perte d'un emploi, une rupture affective ou un problème de santé (de Gaulejac et autres, 2014). Les réponses pour y faire face sont d'autant plus variées qu'il y a d'individus et de situations. En effet, il y a des différences importantes entre les personnes : elles ne traversent pas les problèmes et les étapes de la vie au même moment et avec les mêmes ressources. Toute situation de pauvreté est inextricablement liée à une dynamique de parcours de vie.

10.1 L'approche du parcours de vie

La théorie du parcours de vie est un modèle utilisé pour l'analyse des politiques publiques en raison de son potentiel pour atténuer les tournants difficiles de la vie (de Montigny Gauthier et de Montigny, 2014). Elle s'appuie sur les conditions sociales des individus plutôt que sur la seule capacité des personnes à agir sur le monde, les choses et les êtres, à les transformer ou à les influencer. **À l'évidence, les trajectoires de vie sont avant tout influencées par des facteurs structurels tels que le contexte social, culturel, politique et économique.** Les trajectoires de vie résultent des événements de vie attendus ou non, normatifs ou non, et s'inscrivent dans un cheminement social qui structure la réalité sociale, comme l'école, le marché du travail, les politiques sociales, etc., comme une standardisation ou un ensemble de règles liées à des étapes précises de la vie et dans un ordre donné. Cette théorie, particulièrement utile dans la connaissance de la complexité du phénomène de la pauvreté et de la mobilité sociale, permet de mieux comprendre les processus de régularité et d'imprévisibilité des événements qui vont faire en sorte que des choix vont être modifiés, repoussés ou abandonnés, avec comme conséquence que la trajectoire de vie sera réorientée. L'exemple d'une maladie grave démontre les changements substantiels que peut entraîner un événement.

L'approche du parcours de vie

« **Le parcours de vie NE relève PAS d'une conception individualiste**; il est axé sur **l'interaction permanente des personnes avec les structures sociales**, en particulier les structures d'inégalité et les scénarios du parcours de vie. »

BERNARD, P., et S. MCDANIEL (2009). *Le parcours de vie comme optique de politiques publiques : défis et occasions pour le développement humain*, Dialogue sur les politiques, Ottawa, RHDCC, 30 janvier, p. 17.

L'approche du parcours de vie illustre bien la dynamique de l'interdépendance entre les différentes sphères de la vie qui agissent sur la vulnérabilité sociale de tout individu (annexe 1).

Ces sphères sont elles-mêmes tributaires de différents facteurs³² qui sont des déterminants importants dans les risques de pauvreté tels que le revenu et le travail, la famille et le réseau social, la santé physique et mentale ainsi que l'éducation et la culture (annexe 2). Ces facteurs qui s'influencent mutuellement vont soit augmenter, soit diminuer les risques de pauvreté tout au long du parcours de vie. Le manque de ressources peut donner lieu à de multiples visages de la précarité et conduire à une situation de pauvreté transitoire, répétitive ou permanente. De même, tout événement, transition ou crise dans la vie peut, selon le degré de vulnérabilité, provoquer une rupture dans l'une ou l'autre des sphères ou dans plusieurs à la fois (de Gaulejac et autres, 2014).

Une protection contre les risques de pauvreté tout au long du parcours de vie

« Les gens sont la richesse réelle d'une nation (une nouvelle perspective d'individualisme social); cela comprend des capacités qui sont largement définies par la santé, l'éducation, la sécurité économique et les relations sociales. Le développement vise donc à élargir les choix qui s'offrent aux personnes (en tant qu'agents sociaux qui façonnent leur propre parcours de vie) pour leur permettre de mener une vie qui leur est précieuse (les personnes sont des agents de leur développement humain). Il s'agit donc de bien plus que d'une croissance économique, qui n'est qu'un moyen – certes très important – d'élargir les choix qui s'offrent aux populations (en limitant les inégalités sociales cumulatives). »

BERNARD, P., et S. MCDANIEL (2009). *Le parcours de vie comme optique de politiques publiques : défis et occasions pour le développement humain*, Dialogue sur les politiques, Ottawa, RHDCC, 30 janvier, p. 41.

En fait, le parcours de vie est en perpétuelle redéfinition (de Montigny Gauthier et de Montigny, 2014). Il est imbriqué et façonné dans le temps par les événements que la personne rencontre tout au long de sa vie. Il n'est pas une simple série de séquences linéaires. **Il est influencé par les choix et les actions de la personne, par les changements biologiques et psychologiques vécus, par l'interrelation et l'interdépendance avec son réseau social et par les changements sociaux qui se produisent au fil du temps.** Les moments auxquels se produiront certains événements ou transitions dans la vie auront un impact sur la succession d'autres événements ou sur le déroulement de transitions ultérieures. Les conséquences des situations vécues s'additionneront et s'influenceront dès la naissance et tout au cours de la trajectoire de l'individu. Ainsi, une séquence d'événements imprévisibles pourra conduire à une spirale descendante pouvant aller jusqu'à produire des séquences ultérieures de la vie quasi irréversibles.

32. Certains auteurs parlent de « capital » ou de « ressource » nécessaires à toute personne pour lui permettre de se développer de façon optimale et de faire face aux difficultés et aux problèmes de la vie.

Le problème de l'itinérance démontre bien ce phénomène dans certains cas.

Nous ne sommes pas tous égaux face à la précarité ou à l'insécurité d'existence puisqu'elles dépendent de la disponibilité des ressources auxquelles chaque personne a accès pour y faire face. L'ampleur, la complexité et la durée d'une situation de pauvreté seront influencées par la capacité d'agir des personnes sur leur parcours de vie et les ressources dont elles disposent ainsi que par les obstacles qu'elles rencontrent (Bernard et McDaniel, 2009; Vrancken, 2016). Or, tout parcours de vie s'inscrit avant tout dans un contexte social déterminé. Les lois, les politiques, les programmes, les mesures et les services publics qui balisent le soutien collectif sur lequel peut compter la population agissent directement sur l'issue favorable ou défavorable d'une situation de vulnérabilité ou de pauvreté. Le parcours de vie ne repose donc pas sur une conception individualiste puisqu'il dépend de l'interaction permanente des parcours individuels avec les structures sociales (Bernard et McDaniel, 2009).

Cette approche met l'accent sur ce qui conduit à la pauvreté plutôt que sur les personnes en situation de pauvreté, et sur l'importance d'agir de manière préventive lors des périodes de transition ou des situations critiques pouvant conduire à des épisodes plus ou moins intenses de pauvreté. Cela peut être l'arrêt précoce des études, la fin d'un emploi, des conditions de travail précaires, l'établissement de personnes immigrantes dans un pays d'accueil, l'apparition d'incapacités ou de problèmes de santé, la perte d'un proche, etc. Une telle approche intégrée requiert des actions qui dépassent le simple cadre des politiques s'adressant aux personnes vulnérables ou en situation de pauvreté, orientées principalement sur la responsabilisation de la personne, qui peuvent alimenter la stigmatisation et individualisent les enjeux sociaux (Charrette, 2017; Marrion, 2014).

Lutter contre la pauvreté implique de répondre aux multiples risques qui peuvent se présenter tout au long de la vie. Dès lors, l'approche fondée sur les parcours de vie (PRP, 2004) constitue un élément de fond pour agir en prévention, car elle s'appuie sur les grands déterminants qui entraînent des situations de précarité ou de pauvreté (Pollak, 2009; Malenfant et autres, 2004).

10.2 Une protection en amont de la pauvreté jusqu'à sa sortie

Une stratégie intégrée de prévention devrait agir sur les causes de la pauvreté, autant en amont (prévention primaire) pour éviter qu'une telle situation ne survienne qu'en situation de vulnérabilité (prévention secondaire) ou de pauvreté (prévention tertiaire), jusqu'à la sortie de la pauvreté (prévention tertiaire), et ce, tout au long du parcours de vie (tableau 6 et figure 1).

TABLEAU 6**Une protection en amont de la pauvreté jusqu'à sa sortie**

<p>En amont pour l'ensemble des personnes</p>	<p>Le renforcement des facteurs de protection tels que des revenus suffisants, des emplois et des conditions de travail de qualité, la maîtrise des compétences de base (littératie, numératie...), une scolarité optimale et l'accès adapté et en temps opportun aux services publics forment les assises des actions de prévention primaire.</p>
<p>En situation de vulnérabilité quand une personne est à risque de basculer dans la pauvreté</p>	<p>Les personnes doivent également pouvoir compter sur une protection et un soutien suffisants pour leur permettre de retrouver un équilibre et de parer à une éventuelle détérioration de leur situation (transition de vie, maladie, etc.). L'amélioration des facteurs de protection, comme le remplacement suffisant du revenu, les conditions de travail et l'accès adapté et en temps opportun aux services publics, constitue la base de la prévention secondaire de la pauvreté.</p>
<p>En situation de pauvreté pour assurer la dignité de la personne et le développement de son plein potentiel</p>	<p>Le soutien offert doit être adapté aux besoins des personnes pour leur permettre de faire progresser réellement leur situation dans le respect de leur dignité. Les facteurs de protection, qui comprennent l'accès à un revenu de base adéquat ainsi que l'accès adapté et en temps opportun aux services publics et aux mesures pour assurer le développement de leur plein potentiel et de leur participation sociale, sont les fondements d'une prévention tertiaire.</p>
<p>Pour sortir de la pauvreté pour éviter de demeurer ou de replonger dans une situation de pauvreté</p>	<p>Lorsque les personnes parviennent à améliorer leur situation, les mécanismes de protection et de soutien doivent être modulés de façon à réduire les obstacles qu'elles rencontrent, voire à les éliminer pour qu'elles ne demeurent pas dans une situation de pauvreté ou pour éviter qu'elles y replongent. Les facteurs de protection résident dans des services, un soutien et un accompagnement en adéquation avec les besoins de la personne qui procurent une amélioration réelle des revenus et assurent la persistance des acquis.</p>

11. LES PRINCIPAUX LEVIERS DE PROTECTION CONTRE LA PAUVRETÉ

Certaines actions de prévention se révèlent être des leviers protecteurs plus porteurs contre la pauvreté du fait de leurs interactions et de leurs répercussions positives sur l'ensemble des contextes possibles (amont, vulnérabilité, pauvreté et sortie) du parcours de vie. C'est dans cette perspective que le Comité en a déterminé quatre (figure 1), à savoir

- 11.1 Disposer d'un revenu permettant une couverture suffisante des besoins de base;
- 11.2 Avoir accès à des services et à un accompagnement adaptés;
- 11.3 Être à l'abri des préjugés et de la stigmatisation;
- 11.4 Accéder à un marché du travail et à des emplois de qualité.

Ces leviers s'appuient sur une vision plus large de la lutte contre la pauvreté promulguée par certains organismes et experts internationaux³³ et édictée dans l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils rejoignent aussi certaines propositions des différents acteurs au Québec^{34, 35}.

33. En référence aux organismes et experts internationaux déjà cités dans le document.

34. En référence aux organismes et experts canadiens et québécois déjà cités dans le document et aux acteurs consultés par le Comité en 2016 au regard de la prévention de la pauvreté (voir l'annexe 3). Ils vont également dans le même sens que les résultats des travaux sur le bilan du chemin parcouru au Québec au regard de la pauvreté, menés pour le Comité en 2013 (Labrie, 2014) quant aux grands chantiers à entreprendre pour avancer dans la lutte contre la pauvreté. Également, ils recoupent les orientations proposées par le CEPE dans son mémoire soumis dans le cadre de la consultation en vue de l'élaboration du troisième plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE, 2016).

35. Dans le même ordre d'idées, les leviers déterminés s'apparentent aussi à ceux basés sur l'approche préventive de sécurisation des trajectoires professionnelles (Morel, 2012).

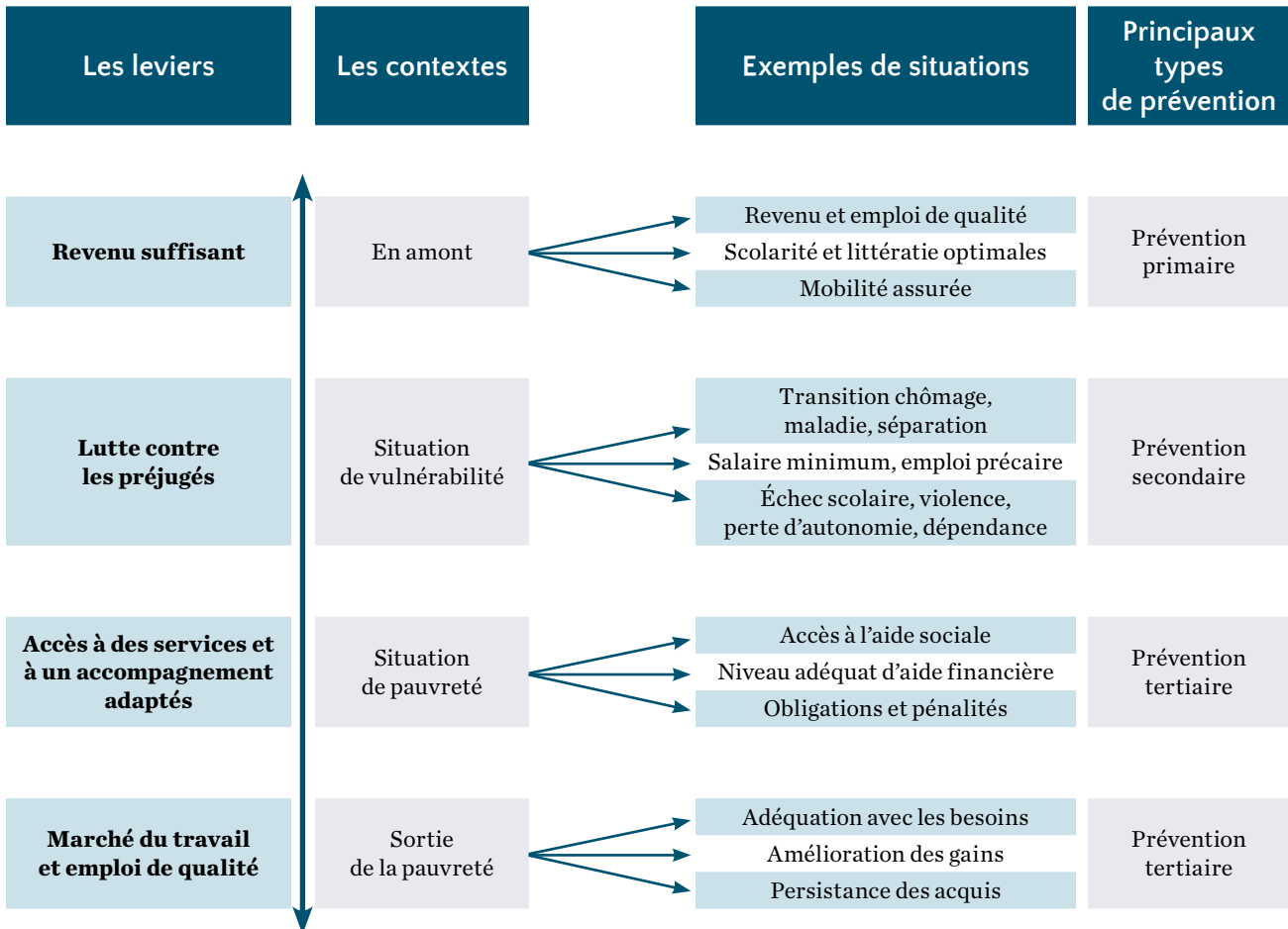
Les leviers les plus porteurs retenus par le Comité répondent aussi aux principales préoccupations soulevées par des personnes en situation de pauvreté et des organismes qui leur offrent des services consultés par le Comité³⁶. Les personnes en situation de pauvreté indiquent qu'elles auraient pu éviter une telle situation si elles avaient reçu l'aide requise au moment opportun. Les principaux enjeux soulevés portent sur le besoin d'être entendues et considérées dans le respect de leurs choix et de leurs intérêts, d'être à l'abri des préjugés et de la stigmatisation, et d'avoir accès à un accompagnement personnalisé. Il leur importe également qu'on leur donne les moyens nécessaires (économiques, matériels, etc.) pour affronter leurs difficultés. Ces moyens incluent un revenu qui leur permet minimalement de combler leurs besoins de base, un accès à des services au moment propice et d'intensité appropriée à leur situation, ainsi que des modes d'intégration et de maintien au marché du travail adaptés et facilitants.

Ceux-ci visent à

- recadrer les actions de manière moins stigmatisante, en étant plus attentifs à l'accompagnement des personnes sur la base du principe de liberté de choix;
 - sécuriser le revenu des personnes préalablement à toute démarche d'intégration sociale ou professionnelle, par une aide financière de dernier recours plus près du seuil de faible revenu établi selon la MPC;
 - mettre l'accent sur la responsabilité collective et celle de l'État de fournir les services publics requis (services de santé et services sociaux, services de garde, aides au transport, etc.) et les mesures adéquates d'intégration sociale et professionnelle aux personnes vulnérables ou en situation de pauvreté et de mieux les coordonner;
 - évaluer les programmes pour mieux cerner les obstacles rencontrés par les personnes et y apporter les améliorations nécessaires (Morel, 2016).
36. Dans le cadre de ses travaux sur les programmes d'assistance sociale, le Comité a réalisé, entre 2016 et 2019, différentes consultations, notamment auprès d'organismes qui interviennent auprès de personnes en situation de pauvreté, de groupes de personnes en situation de pauvreté et de personnes prestataires de l'aide financière de dernier recours ainsi que de chercheurs et chercheuses.

FIGURE 1

Des leviers transversaux agissant sur la protection des risques de pauvreté



11.1 Disposer d'un revenu permettant une couverture suffisante des besoins de base

La cause première de la pauvreté réside dans l'insuffisance de revenu pour vivre décemment (Vinet et Fillion, 2015). Qu'il s'agisse de se loger, de se nourrir, de s'habiller, de se déplacer, etc., toute personne devrait pouvoir compter sur un revenu qui lui permet de répondre minimalement à ces besoins.

Au premier chef, les actions de prévention doivent donc porter sur l'amélioration du revenu.

Disposer d'un revenu permettant une couverture suffisante des besoins de base est aussi un levier important pour prévenir de nombreux problèmes individuels et sociaux. Un tel revenu reste également un incontournable de la prévention de la pauvreté pour les générations futures. Un enfant qui vit dans une famille pauvre risque beaucoup plus que cette situation se perpétue dans sa vie adulte.

Dans son avis proposant des cibles d'amélioration du revenu des personnes et des familles en situation de pauvreté (CCLP, 2009; CCLP, 2018), le Comité propose un système intégré de soutien du revenu mieux intégré à l'ensemble de la fiscalité basé sur les seuils de la MPC. Pour le Comité, cela se voulait une première étape réaliste, mais non une fin en soi. Bien qu'atteindre les cibles proposées serait déjà un pas dans la bonne direction, il est clair qu'un revenu si faible ne permet pas une réelle sortie de la pauvreté. Lors de l'élaboration du prochain plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il y aurait lieu de définir la hauteur d'un revenu permettant de sortir de la pauvreté de façon durable. Les étapes à franchir devraient également être déterminées, en portant une attention particulière à la situation des personnes seules et des couples sans enfants.

À cet égard, le Comité recommande :

- ✓ Que le ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale mette en place les recommandations du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale proposées dans son avis sur les cibles d'amélioration du revenu (mise à jour parue en 2018) voulant que³⁷
 - dans une première étape, toutes les personnes sans revenu de travail aient accès à un revenu disponible au moins équivalent à 80 % du seuil de référence de la Mesure du panier de consommation, soit un revenu de 17 697 \$ pour une personne seule,
 - celles et ceux qui travaillent en moyenne 16 heures par semaine au salaire minimum aient un revenu disponible au moins égal à 100 % du seuil de référence de la Mesure du panier de consommation, soit un revenu de 22 121 \$³⁸ pour une personne seule³⁹,
 - chaque dollar gagné procure une amélioration notable du revenu disponible et que le taux de récupération des revenus et transferts ne dépasse pas la barre de 50 % pour les personnes vulnérables,

37. Ces montants sont calculés à partir des estimations de 2019 réalisées par le CEPE (CEPE, 2021b).

38. Il s'agit du seuil de la MPC à Montréal, indexé à 20 674 \$, (base 2018) en 2020 et majoré à un revenu moyen après impôt estimé).

39. Au taux du salaire minimum à 13,50 \$ en 2021, cela prend environ de 35 heures de travail par semaine pour atteindre ce seuil.

- pour les prestataires d'un programme d'assistance sociale, afin d'assurer une progression constante et notable du revenu disponible des prestataires, toutes catégories confondues,
 - les gains de travail soient pris en considération seulement lorsque le revenu disponible atteint 80 % du seuil de référence de la Mesure du panier de consommation,
 - le taux de récupération prélevé sur chaque dollar gagné une fois dépassé le montant des gains de travail permis sans réduction de la prestation d'aide financière ne dépasse pas 50 %⁴⁰,
- des objectifs mesurables en matière de cibles de revenu et un échéancier détaillé pour les atteindre soient inscrits dans le prochain plan d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- ✓ Que l'application de l'article 20 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale⁴¹ soit élargie afin d'intégrer systématiquement des mesures d'atténuation des impacts sur le revenu et les conditions de vie des personnes en situation de pauvreté lors de l'élaboration des lois ou des règlements.

11.2 Avoir accès à des services et à un accompagnement adaptés

De nombreuses sphères de la vie sont affectées lorsqu'une personne vit dans la précarité et dans la pauvreté. Malgré les améliorations apportées, la problématique de l'accès aux services publics et de l'accompagnement demeure un enjeu majeur en matière de prévention. Des investissements ciblés doivent être accrus en cette matière.

L'accès et l'obtention de services peuvent être fastidieux, ce qui risque d'entraîner un recours limité à ces services. Par ailleurs, lorsqu'une personne demande un service et qu'il y a un délai trop long entre sa demande et l'accès au service, notamment pour des services d'intégration à l'emploi, cela peut constituer un obstacle. Cette personne risque de se décourager et sa situation, de se dégrader davantage. **L'accompagnement personnalisé et adapté des personnes reste également la pierre angulaire de la réinsertion sociale** (RQOH, 2015). Cet accompagnement doit prendre en compte les besoins particuliers et les spécificités de certains groupes de population (Volovitch, 2013), notamment les personnes immigrantes et les peuples autochtones, qui font face à davantage de discrimination. L'objectif de réinsertion pourrait être l'intégration à l'emploi, mais également de la formation ou tout autre projet de vie qui permettrait à la personne de se développer et l'aiderait à surmonter les difficultés rencontrées. La durée de l'accompagnement devrait correspondre aux besoins de chaque personne.

40. « La commission recommande que le taux marginal d'imposition maximal, incluant la fiscalité fédérale, ne dépasse pas 50 %. [...] En limitant l'application d'un taux marginal maximal de 50 %, on assure aux contribuables qu'ils conserveront au moins la moitié de leurs revenus additionnels. » Rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise, « Se tourner vers l'avenir du Québec », 2015, Volume 1 : réforme de la fiscalité québécoise, 294 p.

41. L'article 20 précise que « [chaque ministre, s'il estime que des propositions de nature législative ou réglementaire pourraient avoir des impacts directs et significatifs sur le revenu des personnes ou des familles qui, selon les indicateurs retenus en application de la présente loi, sont en situation de pauvreté, fait état des impacts qu'il prévoit lors de la présentation de ces propositions au gouvernement ».

À cet égard, le Comité recommande :

- ✓ Que le ministre responsable de l'application de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, dans le cadre des responsabilités partagées avec d'autres ministères,
 - s'assure que les actions en matière d'accès aux services publics et d'accompagnement personnalisé répondent efficacement aux besoins des personnes en situation de pauvreté et que des mécanismes soient prévus afin que la personne ne soit pas laissée à elle-même;
 - développe et mette en place les meilleures pratiques (savoir, savoir-faire et savoir-être) conséquentes aux approches d'aide pour optimiser les habiletés et les compétences des ressources humaines appelées à offrir un accompagnement aux personnes en situation de vulnérabilité et de pauvreté.

11.3 Être à l'abri des préjugés et de la stigmatisation

Bien qu'il soit dénoncé depuis longtemps, le problème des préjugés et de la stigmatisation à l'égard des personnes en situation de pauvreté, et particulièrement des personnes prestataires des programmes d'assistance sociale, reste entier. Les coûts consacrés à l'aide et à la protection sociales sont perçus par une partie de la société comme une charge élevée pour la collectivité, voire une incitation à la paresse (de Gaulejac et autres, 2014). Pourtant, l'acceptation du droit à la protection sociale pour toutes et tous par l'ensemble de la collectivité diminuerait les discours sur les préjugés. **Pour les vaincre, il faut assurément changer les mentalités en offrant une information juste, s'appuyant sur des faits et faisant connaître les conditions de vie de ces personnes.** Les préjugés sont principalement véhiculés dans la famille, l'école et les médias. Comme ils ont tendance à se construire durant l'enfance, l'école comme lieu de socialisation est un milieu prioritaire à cibler.

Dans le Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023, une action est axée sur la lutte contre les préjugés. En effet, la mesure 18, « Briser la barrière des préjugés pour une véritable participation sociale », vise « dans un premier temps [à] mieux comprendre les caractéristiques et les mécanismes qui renforcent les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, notamment les prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours » (MTESS, 2017). Un mandat a été confié au CEPE pour proposer des indicateurs afin de suivre l'évolution des préjugés et de reconnaître les mécanismes d'exclusion.

Ces travaux pour mieux comprendre les préjugés et les mesurer poseront certainement des bases. Ils constituent un pas important pour alimenter la réflexion sur les actions à mener afin de lutter plus efficacement contre les préjugés. Le Comité salue l'annonce de cette mesure. Les travaux de construction des indicateurs devront par ailleurs être suivis d'actions permettant d'agir efficacement sur l'ensemble des causes.

Pour le Comité, la lutte contre les préjugés et la stigmatisation tient lieu de levier porteur de changement dont les actions doivent dépasser les simples campagnes de sensibilisation et porter sur le fonctionnement des institutions et des acteurs qui offrent des services publics (enseignants, médecins, agents des centres locaux d'emploi, policiers, etc.). En effet, « les préjugés s'immiscent [...] dans les normes et valeurs des grandes organisations et des systèmes publics. Bien que ces normes et valeurs se veuillent neutres, voire bienveillantes, il arrive qu'elles induisent, en raison des préjugés, des pratiques préjudiciables ou discriminatoires pour les personnes en situation de pauvreté » (CEPE, 2021a). Un groupe de discussion réalisé auprès d'agentes et d'agents d'attribution initiale pour les programmes d'assistance sociale a par ailleurs révélé la présence de tels préjugés envers les personnes en situation de pauvreté, notamment en ce qui concerne la présomption de fraude (CEPE, 2021a). L'État et ses institutions ont ici un rôle de premier plan à jouer. Mais tous les lieux décisionnels⁴² doivent œuvrer à combattre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

42. Notamment des réseaux public et parapublic, dont le milieu de la santé et des services sociaux, le secteur de l'éducation, les municipalités, les sociétés d'État comme Hydro-Québec, etc.

À cet égard, le Comité recommande :

- ✓ Que soient créés des indicateurs de suivi des préjugés et des stigmates associés aux modes de fonctionnement des institutions dans la prestation des services, notamment pour les services publics. Que l'évolution de ces indicateurs soit régulièrement mesurée;
- ✓ Que soient mises en place des mesures pour transformer la vision et les modes de fonctionnement des institutions et des acteurs qui offrent des services publics, dans le but d'éliminer les préjugés et la stigmatisation à l'endroit des personnes en situation de pauvreté;
- ✓ Que soient intensifiés les efforts de lutte contre les préjugés en considérant la formation du personnel des institutions publiques, et que cette mesure soit inscrite dans les déclarations de services aux citoyens et aux citoyennes afin d'assurer une obligation de reddition de comptes en cette matière;
- ✓ Que toutes les instances décisionnelles œuvrent à combattre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté.

multidimensionnel⁴³ dont chaque dimension doit être prise en compte. Cela permet de faire face aux multiples défis de la transformation du marché du travail tels que la pénurie et la rétention de la main-d'œuvre (Cloutier-Villeneuve, 2017). Selon le Comité, le marché du travail actuel comporte encore aujourd'hui des lacunes du point de vue des conditions et de la qualité de l'emploi qui ne favorisent pas nécessairement l'intégration, le maintien en emploi et la sécurité économique : un salaire minimum trop faible, un pourcentage important d'emplois atypiques et précaires, des difficultés de conciliation travail-vie personnelle surtout pour les emplois avec un horaire atypique, l'accès insuffisant à de la formation continue en emploi, l'insuffisance des protections sociales liées notamment aux emplois atypiques, etc.

Outre l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des travailleuses et des travailleurs qui occupent des emplois de faible qualité, l'offre de service pour les personnes en recherche d'emploi ou en processus d'insertion ou pour celles éloignées du marché du travail doit être renforcée. En effet, l'accessibilité aux services d'aide à l'intégration à l'emploi et l'adaptation des mesures aux besoins des personnes sur la base du principe de participation volontaire à de telles mesures restent au cœur des actions pour sortir de la pauvreté.

11.4 Accéder à un marché du travail et à des emplois de qualité

L'accès à l'emploi reste le meilleur moyen de se prémunir contre la pauvreté. Cependant, au cours des dernières décennies, on a pu observer des changements structuraux du marché du travail qui ont augmenté la précarité des travailleurs et des travailleuses. Travailler ne permet plus d'échapper systématiquement à la pauvreté (Charrette, 2017).

Pour que le travail permette de sortir durablement de la pauvreté, la création d'emplois de qualité doit être favorisée. La qualité de l'emploi est un concept

43. La qualité de l'emploi est évaluée sur la base de différents indicateurs : la rémunération directe et indirecte (salaire, régime de retraite et assurances collectives); la durée du travail (nombre d'heures, heures supplémentaires, congés pour vacances et autres raisons); le type d'emploi (permanent ou temporaire, temps plein ou partiel, volontaire ou non); les horaires de travail (réguliers, non réguliers, fragmentés, de jour, de soir, de nuit, de fin de semaine); le type de tâches (degré de qualification, caractère répétitif ou non, uniques ou multiples); les exigences de l'emploi (mentales, physiques); l'aménagement du temps de travail (mécanismes de conciliation travail-famille-études); et la qualité de l'environnement (milieu physique, climat de travail, autonomie, mobilité, formation) (Cloutier-Villeneuve, (2003).

Par ailleurs, une politique de conciliation travail-vie personnelle demeure essentielle afin de favoriser notamment la participation des femmes au marché du travail et l'obtention d'un diplôme chez les jeunes qui travaillent. Des ajustements importants sont donc requis, en particulier en ce qui concerne les personnes qui occupent des emplois précaires (accès aux services de garde, rémunération des congés parentaux, etc.). En fait, plus un emploi est précaire, plus la conciliation est difficile.

Aussi, pour le développement et la prospérité durable pour tous, il est de la responsabilité de l'État et des milieux privés d'améliorer la qualité des emplois et les conditions de travail.

À cet égard, le Comité recommande :

- ✓ Que le gouvernement du Québec renforce l'offre de service en matière d'insertion et de maintien en emploi pour l'adapter aux besoins des personnes et des entreprises, notamment
 - en axant l'offre de service sur les besoins des personnes, par exemple :
 - rendre disponibles des mesures de plus longue durée aux personnes plus éloignées du marché du travail lorsque requis,
 - offrir davantage de mesures permettant de développer l'employabilité en situation réelle d'emploi,
 - permettre qu'une personne participe à plus d'une mesure à la fois si son insertion le requiert,

- en renforçant la capacité d'insertion et de maintien en emploi des personnes en offrant davantage d'accompagnement aux individus et aux entreprises. Cela comprend un meilleur suivi des personnes qui ne parviennent pas à terminer une participation à une mesure d'intégration à l'emploi ainsi qu'une offre intégrée de mesures adaptées jusqu'à leur insertion réussie au marché du travail;
- ✓ Que le gouvernement du Québec mette en place des mesures pour diminuer la précarité en emploi
 - en sécurisant les parcours, notamment en prévenant les risques de chômage pour les personnes en emploi précaire et en assurant un soutien pour la réinsertion,
 - en mettant en place des mesures favorisant davantage la conciliation travail-vie personnelle,
 - en déterminant un taux de salaire minimum, ou de salaire décent, permettant de s'élever significativement au-dessus du seuil de pauvreté selon la MPC.

CONCLUSION

Cet avis a été préparé avant la pandémie de COVID-19 à laquelle fait face le monde depuis le printemps 2020 et qui perturbe sans commune mesure l'ensemble des pays et des sociétés. Cette situation de crise a exacerbé les inégalités, la pauvreté et la vulnérabilité de certains groupes sociodémographiques (personnes âgées, élèves en difficulté, Autochtones, personnes en situation d'itinérance, personnes présentant des maladies chroniques, etc.) et, de façon plus aiguë, les femmes.

Les solutions mises de l'avant dans l'urgence, souvent de nature curative, témoignent d'une certaine fragilité de notre société, surtout des personnes les plus vulnérables. Le Québec semble s'en être mieux sorti que d'autres administrations nord-américaines, notamment en raison de ses nombreuses mesures sociales. Il n'en demeure pas moins que certaines limites actuelles du filet social démontrent l'insuffisance des moyens préventifs mis en place pour assurer le respect des droits, la dignité et le développement durable pour toutes et tous durant leur parcours de vie.

Un virage majeur doit être effectué si l'on veut obtenir des progrès substantiels et pérennes en matière de lutte contre la pauvreté. Pour intervenir efficacement et durablement, il est primordial d'agir en amont sur les causes systémiques des inégalités, de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Plutôt que de proposer des plans d'action sectoriels, le Comité est d'avis qu'il serait plus porteur de mettre en place une stratégie globale intersectorielle basée sur des mécanismes de sortie durable de la pauvreté.

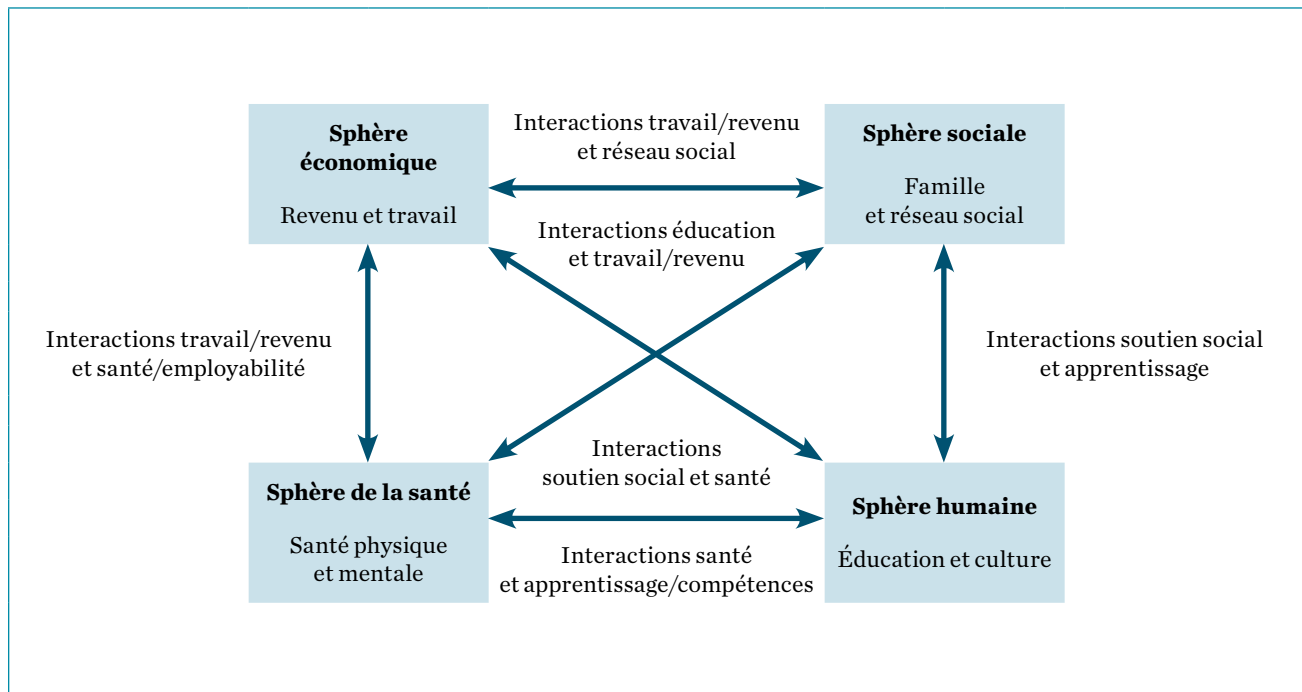
L'État a évidemment un rôle majeur à jouer, mais la lutte contre la pauvreté ne relève pas de sa seule responsabilité. Il s'agit donc d'une responsabilité faisant appel à la solidarité de l'ensemble de la société, dans le respect des droits et de la dignité de toutes et de tous.

En définitive, les défis liés à la crise sanitaire actuelle et à la période postpandémie replacent la prévention comme solution incontournable. C'est ainsi qu'il sera possible de continuer à bâtir au Québec une société plus juste et égalitaire.

ANNEXES

ANNEXE 1

ILLUSTRATION DE L'INTERDÉPENDANCE DES SPHÈRES DE VIE DANS LE PARCOURS DE VIE⁴⁴



44. Figure traduite par le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale de Paul Bernard et Susan A. McDaniel (2009), *Le parcours de vie comme optique de politiques publiques : défis et occasions pour le développement humain*, p. 27.

ANNEXE 2

DESCRIPTION DES SPHÈRES DE VIE ET DE LEUR INFLUENCE DANS LE PARCOURS DE VIE⁴⁵

SPHÈRE ÉCONOMIQUE : LE REVENU ET LE TRAVAIL

La sphère économique figure au premier chef en tant que déterminant de la pauvreté. Il est essentiel de pouvoir compter sur des revenus adéquats pour répondre à ses besoins de base (s'alimenter, se loger, se vêtir, se déplacer, etc.) et pour se développer tout au cours de la vie. Le manque de ressources financières (salaires, allocations, prestations et économies) entraîne les personnes dans un processus de survie, ce qui affecte grandement leur qualité de vie, réduisant leurs champs de possibilités et leur autonomie en les plaçant dans une situation de dépendance.

Le logement, par exemple, est plus qu'un lieu de gîte et de sécurité. Il est essentiel à l'épanouissement personnel et au développement de l'identité et du sentiment d'appartenance au réseau familial et communautaire. Il est d'ailleurs le premier des déterminants sociaux de la santé du point de vue de son impact sur la qualité de vie.

Il en est de même pour l'alimentation. Le manque d'argent ne permet souvent pas aux personnes de se nourrir convenablement ou de payer des soins nécessaires, ce qui affecte négativement d'autres sphères de leur vie, comme leur état de santé, leurs capacités d'apprentissage, etc. De la même manière, l'accès à un moyen de transport pour répondre à ses besoins (santé, éducation, travail, etc.) et pour participer pleinement à la société est souvent entravé par des ressources financières insuffisantes. En fait, c'est l'ensemble des sphères de la vie de la personne qui

sont affectées négativement par le manque d'argent, et les enfants dans une famille sont grandement touchés par ce manque (manques divers, préjugés, stigmatisation, etc.).

Le travail, qui est généralement la principale source de revenu, occupe une place déterminante dans la vie des personnes. Hormis les ressources financières qu'il génère pour répondre a priori à ses besoins et structurer sa vie quotidienne, le travail est une source du développement de l'identité, de l'estime de soi et de l'autonomie. Les conséquences de la perte d'un travail et du chômage ont donc de multiples effets (privations matérielles et sociales, stress et anxiété, dépression, problèmes familiaux et conjugaux, etc.) sur plusieurs sphères de la vie et augmentent les risques de comportements délétères (toxicomanie, alcoolisme, criminalité, etc.). L'insécurité liée à des emplois précaires ou à des conditions de travail difficiles a des effets similaires, tout comme lorsque les revenus à la retraite sont insuffisants.

45. Synthèse faite à partir de différents auteurs : DE MONTIGNY GAUTHIER, Pascale, et Francine DE MONTIGNY (2014), *Théorie du parcours de vie*, Gatineau, Centre d'études et de recherche en intervention familiale et Université du Québec en Outaouais, 22 p., [cerif.uqo.ca/sites/cerif.uqo.ca/files/cahier6_theorie_du_parcours_de_vie_web.pdf]; DE GAULEJAC, Vincent, et autres (2014), *La lutte des places*, Groupe Artège, Desclée de Brouwer, 350 p.; CHARRETTE, Maxime (2017), *Les facteurs d'apparition et de maintien de la vulnérabilité sociale : parcours de vie d'individus en situation de vulnérabilité à Sherbrooke*, Mémoire (M.S.S.), 184 p. [savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/11800/Charette_Maxime_MServSoc_2018.pdf?sequence=4&isAllowed=y]; BERNARD, Paul, et Susan A. MCDANIEL (2009), *Le parcours de vie comme optique de politiques publiques : défis et occasions pour le développement humain*, 42 p.

SPHÈRE SOCIALE : LA FAMILLE ET LE RÉSEAU SOCIAL

La sphère sociale comprend l'ensemble des réseaux de relations de la personne. La famille constitue le cœur du réseau social primaire. Elle assure les fonctions de protection et d'apprentissage à l'enfant en vue du développement vers son autonomie future. Elle est à la fois le patrimoine génétique de l'individu et son premier lieu de développement biologique, lesquels peuvent avoir des impacts majeurs qui transformeront à jamais le parcours de vie de la personne. Certains facteurs familiaux vont aussi influencer la construction de la vulnérabilité, soit l'appartenance à l'ancrage familial (renvoie aux capacités d'assurer les conditions favorables au développement de l'enfant telles que l'alimentation, les habiletés, la sécurité, le respect, etc.), qui fournit soutien et ressources à l'individu. Le degré d'organisation ou de désorganisation de la cellule familiale et l'affection procurée à l'individu vont aussi influencer son développement. Des problèmes tels que la toxicomanie, la violence et les problèmes de santé mentale présents au sein de la famille peuvent nuire au développement de l'individu en raison de son exposition et des contrecoups qui en découlent comme la négligence ou les abus. Le volet affectif, pour sa part, contribue au développement de la résilience face aux obstacles de la vie. Une carence affective peut donc entraîner des répercussions importantes dans la réponse aux événements qui défilent tout au cours du parcours de vie. Ainsi, toute situation susceptible de modifier l'organisation et l'équilibre de la famille (rupture affective, éclatement familial, violence, dépendance, etc.) aura des impacts qui peuvent conduire à la précarisation des individus.

La sphère sociale comprend un ensemble de réseaux beaucoup plus élargis (familial élargi, amical, relationnel, associatif, professionnel, etc.) qui remplissent des fonctions essentielles. Les échanges de services, d'informations, de communication et d'images identificatoires permettent aux personnes de déterminer leur rôle et leur place au sein de leur groupe (famille, quartier, profession) et une place et une utilité vis-à-vis de la société. L'affaiblissement du réseau social affecte directement les sources d'information, de communication, d'entraide, de services et de soutien et effrite le sentiment d'appartenance et d'attachement à une collectivité par l'isolement qui en découle. La perte des sources d'assurance et de valorisation place alors les individus dans une situation de vulnérabilité

pour faire face aux différents risques de la vie, dont la pauvreté, sans compter les effets de l'exclusion sur l'identité et la cohésion sociale. Les conduites sociales dans une société donnée sont balisées par des normes et des codes qui reconnaissent une valeur sociale aux individus, laquelle sera négative ou positive selon leur degré de conformité. Cet aspect n'est pas négligeable puisqu'il peut nourrir des préjugés et la stigmatisation, ajoutant ainsi à la vulnérabilité. Dans un contexte d'évolution et de transformation des structures familiales sans précédent (fécondité, nuptialité, séparations et divorces, familles recomposées et monoparentales) qui affectent le réseau social primaire, en plus des profonds changements au sein des quartiers (dévitalisation, embourgeoisement, etc.) et des entreprises (performance, rentabilité, etc.) qui perturbent les liens sociaux, l'intégration sociale devient un facteur de protection majeur face à la pauvreté.

SPHÈRE DE LA SANTÉ : LA SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

L'état de santé est aussi une sphère déterminante du risque de vulnérabilité et de pauvreté. La maladie et les incapacités, physiques ou mentales, peuvent déclencher toute une série de problèmes dans les autres sphères de vie qui mèneront à une situation de pauvreté. Le plus souvent, la perte de la santé entraîne une absence au travail. Sans mesure de protection d'un revenu suffisant, la personne se trouve rapidement en situation de vulnérabilité et, ultimement, de pauvreté, et ce, d'autant plus rapidement que la maladie engendre souvent des coûts pour les soins, les fournitures, l'aide, etc. Lorsque la maladie ou les incapacités sont permanentes, c'est toute la sphère économique qui est affectée de façon durable. L'occupation d'un travail rémunéré peut s'avérer impossible et la personne doit se tourner vers l'aide de dernier recours lorsqu'elle ne dispose pas d'autres sources de revenus. Toutefois, cette aide ne lui permet pas de répondre à ses besoins de base et affecte conséquemment toutes les autres sphères comme s'alimenter, se loger, se déplacer, accéder à des loisirs, etc.

La maladie affecte également le réseau familial, qui sera le premier mobilisé pour soutenir la personne. La réalité des proches aidants et proches aidantes est bien connue à cet effet, ainsi que les répercussions négatives qui peuvent en découler pour l'aidant ou l'aidante (coûts supplémentaires, épuisement, absentéisme au travail, perte d'emploi, etc.) et pour la personne aidée (perte d'autonomie, dépendance, abus, négligence, etc.).

Les problèmes de santé physique ou mentale exercent aussi une influence sur les capacités d'apprentissage. Peu importe l'âge, ils peuvent être lourds de conséquences tout au cours de la vie. En bas âge, par exemple, ils peuvent engendrer des difficultés d'apprentissage à l'école, allant jusqu'au décrochage scolaire, difficultés qui à leur tour entraîneront des répercussions sur le parcours futur. Chez l'adulte, l'état de santé peut affecter les capacités d'apprentissage permettant de développer les compétences nécessaires à l'occupation d'un emploi.

SPHÈRE HUMAINE : L'ÉDUCATION ET LA CULTURE

L'éducation et la culture constituent une autre sphère agissant comme rempart de protection contre la pauvreté. Elles concernent les compétences liées aux domaines de connaissances, à la maîtrise du langage, aux codes sociaux et au domaine culturel. À la base, l'éducation préscolaire contribue au développement des habiletés affectives, langagières, physiques, cognitives et sociales qui favoriseront la réussite scolaire et, à terme, l'intégration sociale et professionnelle. Le niveau de scolarisation influe à son tour sur les possibilités d'occuper un emploi mieux rémunéré et de meilleure qualité, ce qui permet aux personnes de disposer de ressources financières suffisantes pour se loger, s'alimenter, se déplacer, assumer les coûts de soins et de santé, de loisirs, etc. La sphère économique est donc grandement liée à l'éducation, car les chances d'être en emploi sont elles-mêmes fortement liées aux qualifications.

Une meilleure scolarisation amène aussi un degré de littératie plus optimal qui favorisera la compréhension de l'information écrite dans la vie quotidienne et, finalement, les choix et les décisions que les personnes jugent les plus pertinentes pour elles. Qu'il s'agisse de lire une posologie, de comprendre des règlements, de remplir des formulaires, etc., l'aptitude à lire et à comprendre l'information est une ressource utile dans toutes les sphères de la vie et une carence de ce point de vue y aura des répercussions.

Les apprentissages se font tout au long de la vie, et la formation en cours d'emploi ou pour le développement de compétences afin de réintégrer le marché du travail va aussi consolider les ressources de la personne dans la sphère économique, en particulier pour l'intégration et le maintien en emploi et la promotion au travail.

ANNEXE 3

REMERCIEMENTS

Le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale tient à remercier les personnes et les organismes qui ont participé aux diverses consultations et ainsi contribué à l'élaboration de cet avis. Ces personnes et organismes provenaient de nombreux secteurs tant communautaires que syndicaux, entrepreneuriaux et publics.

Consultation sur la prévention de la pauvreté (2016)

- Fédération de l'âge d'or du Québec
- Front d'action populaire en réaménagement urbain
- Marie-France Raynault, professeure émérite à l'École de santé publique, Département de médecine sociale et préventive; directrice du Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé de Montréal; et membre du Réseau de recherche en santé des populations du Québec
- Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal
- Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes

Consultations dans le cadre des travaux sur la révision des programmes d'assistance sociale (2017-2018)

Montréal : 28 organismes

Capitale-Nationale : 23 organismes

Chaudière-Appalaches : 9 organismes

Mauricie et Centre-du-Québec : 24 organismes

Saguenay-Lac-Saint-Jean : 14 organismes

Bas-Saint-Laurent : 12 organismes

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine : 19 organismes

Chercheuses et chercheurs (2017)

- Damien Contandriopoulos, chercheur au Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal
- Jean-Yves Desgagnés, professeur au Département de psychosociologie et travail social de l'Université du Québec à Rimouski
- Pierre Fortin, professeur émérite au Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal
- Madeleine Gauthier, professeure associée au Centre Urbanisation Culture Société de l'Institut national de recherche scientifique
- Vivian Labrie, chercheuse indépendante
- Alain Noël, professeur titulaire au Département de science politique à l'Université de Montréal
- Ysabel Provencher, directrice de programmes de 1^{er} cycle en service social et professeure titulaire à l'École de travail social et de criminologie de l'Université Laval
- Marie-France Raynault, professeure émérite à l'École de santé publique, Département de médecine sociale et préventive; directrice du Centre de recherche Léa-Roback sur les inégalités sociales de santé de Montréal; et membre du Réseau de recherche en santé des populations du Québec
- Ruth Rose, professeure associée au Département des sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal
- Carole Yerochewski, professeure associée au Département des relations industrielles, Université du Québec en Outaouais

Groupes de discussion avec des prestataires (2019)

Un merci spécial également aux personnes ayant participé à ces groupes de discussion à Montréal, à Québec, à Alma et à Rimouski.

ANNEXE 4

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AU 17 DÉCEMBRE 2021

Président

M. Richard Gravel

Directeur général
Collectif des entreprises d'insertion du Québec
Région de Laval

Membres ayant le droit de vote

M. Michel Bellemare

Regroupement pour la défense des droits sociaux
de Shawinigan
Région de la Mauricie

M. Réal Boisvert

Retraité de la Direction régionale de la santé
publique de la Mauricie et du Centre-du-Québec
Représentant de la société civile
Région de la Mauricie

Mme Monique Côté

Directrice générale
Réseau québécois de développement social
Région de Québec

Mme Dominique Daigneault

Présidente
Conseil central du Montréal métropolitain
Région de Montréal

M. Onil Duguay

Représentant d'organismes et de groupes
représentatifs en matière de lutte contre la pauvreté
et l'exclusion sociale
Région de la Chaudière-Appalaches

Mme Danielle Fournier

Formatrice et agente de développement
Relais-femmes
Région de Montréal

Mme Catherine Gagné

Régisseuse à la planification et à l'expertise
à la Ville de Laval
Région de Laval

Membres ayant le droit de vote (suite)

Mme Shannon Goedike

Directrice – Stratégie urbaine
Commission de développement des ressources
humaines des Premières Nations du Québec
Région de Kahnawake

M. Mathieu Laberge

Directeur principal
Services-conseils en économie
Deloitte Canada
Région de Montréal

M. Frédéric Lalande

Directeur général
Coalition des organismes communautaires
pour le développement de la main-d'œuvre
Région de Montréal

Mme Hélène Morin

Chargée de projet
Association LGBT Baie-des-Chaleurs
Région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Mme Monique Toutant

Association pour la défense des droits sociaux
Québec métropolitain
Région de Québec

Mme Myriam Zaidi

Conseillère
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec
Région de Laval

Membres n'ayant pas le droit de vote (membres issus de la fonction publique)

M. Francis Gauthier

Sous-ministre adjoint à la solidarité sociale
et à l'assurance parentale
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Région de la Capitale-Nationale

Mme Natalie Rosebush

Sous-ministre adjointe aux aînés et aux proches aidants
Ministère de la Santé et des Services sociaux
Région de la Capitale-Nationale

BIBLIOGRAPHIE

AGENCE DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (2009). *Investir en prévention – la perspective économique : principales conclusions d'un examen des données récentes*, 34 p.

ASSOCIATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2021). *La santé publique au Québec : parent pauvre du système de santé depuis plus de 15 ans*, Communiqué de presse. [www.aspq.org/la-sante-publique-au-quebec-parent-pauvre-du-systeme-de-sante-depuis-plus-de-15-ans/].

ASSOCIATION POUR LA SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2016). *Plaidoyer engagé en faveur de la santé durable pour tous*, 15 p. [Mémoire déposé dans le cadre de la consultation de l'Agence du Revenu du Canada sur les activités politiques des organismes de bienfaisance].

BANQUES ALIMENTAIRES DU QUÉBEC (2021). *Bilan-Faim Québec 2021*, [Fichier PDF], 32 p. [banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2021/10/BAQ_BilanFaim_2021_Final.pdf].

BERNARD, Paul, et Suzan MCDANIEL (2009). *Le parcours de vie comme optique de politiques publiques : défis et occasions pour le développement humain*, Dialogue sur les politiques, Ottawa, RHDC, 30 janvier, p. 17.

BIASUTTI, Jean-Pierre, et Laurent BRAQUET (2016). *Comprendre les inégalités économiques*, Éditions Bréal, 160 p. (collection Thèmes & débats).

CAMPBELL, Christine, et Paul EID (2009). *La judiciarisation des personnes itinérantes à Montréal : un profilage social*, Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, 202 p. [Avis de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse].

CENTRAIDE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES (s. d.). *La crise du logement : tout le monde est concerné*. [www.centraide-quebec.com/crise-du-logement/].

CENTRAIDE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES (2011). *Un préjugé, c'est coller une étiquette. La lutte contre la pauvreté s'arrête là où commencent nos préjugés*, Comité de développement social, 48 p.

CENTRE DE COLLABORATION NATIONALE DES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ (2016). *Arguments économiques pour investir en amont une plus grande partie des fonds consacrés à la santé : document de discussion*, [Fichier PDF], Antigonish (N.-É.), Université St. Francis Xavier, 28 p. [nccdh.ca/images/uploads/comments/Economic_Arguments_FR_April_21.pdf].

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2021a). *Les préjugés : un obstacle majeur à la lutte contre la pauvreté : avis pour en comprendre la nature, les sources, les effets, et pour développer des indicateurs de mesure*, [Fichier PDF], Québec, Gouvernement du Québec, 39 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_avis_prejuges_CEPE.pdf?1643746576].

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2021b). *État de situation 2020*, [Fichier PDF], Québec, Gouvernement du Québec, 49 p. [[État de situation – 2020 \(quebec.ca\)](http://etat-de-situation-2020.quebec.ca)].

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2020). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2019*, [Fichier PDF], Québec, Gouvernement du Québec, 107 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_etat-situation_2019_CEPE.pdf?1641395857].

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2019). *Influence de la croissance économique et des politiques fiscales sur la pauvreté au fil du temps*, [Fichier PDF], Québec, Gouvernement du Québec, 33 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RC_influence_croissance_economique_CEPE.pdf?1641395208].

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2018). *La pauvreté, les inégalités et l'exclusion sociale au Québec : état de situation 2018*, [Fichier PDF], Québec, Gouvernement du Québec, 89 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_etat_situation_2018_CEPE.pdf?1641395991].

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2016). *Faire plus, faire mieux : un virage nécessaire*, [Fichier PDF], Québec, Gouvernement du Québec, 15 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/MR_plan_action_2016_cepe.pdf?1641396288].

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2011). *Les coûts de la pauvreté au Québec selon le modèle de Nathan Laurie*, [Fichier PDF], Québec, Gouvernement du Québec, 24 p. [cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/travail-emploi-solidarite-sociale/cepe/publications/RA_cout_pauvrete_quebec_cepe.pdf?1641396651].

CENTRE D'ÉTUDE SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (2009). *Prendre la mesure de la pauvreté : proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec, avis au ministre*, Québec, Gouvernement du Québec, 71 p.

CHAMBRE DE COMMERCE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN ET RÉSEAU RÉUSSITE MONTRÉAL (2019). *Persévérance scolaire et conciliation études-travail : une piste de solution à la pénurie de main-d'œuvre*, 95 p.

CHARRETTE, Maxime (2017). *Les facteurs d'apparition et de maintien de la vulnérabilité sociale : parcours de vie d'individus en situation de vulnérabilité à Sherbrooke*, Mémoire (M.S.S.), Université de Sherbrooke, 184 p. [savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/11800/Charette_Maxime_MServSoc_2018.pdf?sequence=4&isAllowed=y].

CLOUTIER-VILLENEUVE, Luc (2017). *La qualité de l'emploi au Québec : développements conceptuels et création d'une typologie : état actuel de la réflexion*, [Fichier PDF], édition révisée, Québec, Institut de la statistique du Québec, 51 p. [statistique.quebec.ca/fr/fichier/la-qualite-de-lemploi-au-quebec-developpements-conceptuels-et-creation-dune-typologie-edition-revisee.pdf].

CLOUTIER-VILLENEUVE, Luc (2003). « L'état du marché du travail au Québec et le concept de "qualité de l'emploi" », *Flash-info, Travail et rémunération*, vol. 4, no 4, septembre, [statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-flash-info-volume-4-n4-septembre-2003.pdf].

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (2021). *Avis préliminaire portant sur les impacts de la pandémie sur les populations vulnérables*, Québec, Gouvernement du Québec, 40 p.

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (2021). *Avis : réflexion sur les programmes d'assistance sociale : la question de l'incitation au travail*, Québec, Gouvernement du Québec, 60 p.

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (2018). *Avis : Ccomblen ses besoins de base : une cible réaliste et conforme à l'esprit de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec, Gouvernement du Québec, 47 p.

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (2013). *La participation des personnes en situation de pauvreté aux décisions qui les concernent : un modèle inspirant*, *Bulletin électronique*, no 8, août. [www.cclp.gouv.qc.ca/bulletin/aout13/page1.html].

COMITÉ CONSULTATIF DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE (2009). *Prévention de la pauvreté persistante : revoir nos façons de faire : un choix judicieux et humain*, Québec, Gouvernement du Québec, 43 p.

COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE (2015). *Se tourner vers l'avenir du Québec, Volume 1 : Une réforme de la fiscalité québécoise*, 294 p. [Rapport final de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise].

CORNEAU, Marianne (2017). *Les préjugés à l'égard des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale : rapport de documentation*, [Fichier PDF], Québec, Direction de santé publique du CIUSSS de la Capitale-Nationale, 63 p. [www.ciusss-capitalenationale.gouv.qc.ca/sites/default/files/rapport_documentation_sur_les_prejuges_-2017-02-24.pdf].

CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE (2009). *Les coûts élevés du décrochage : pas si infimes qu'on ne le croyait*, [Fichier PDF], 4 février, 9 p. [bv.cdeacf.ca/EA_PDF/60303.pdf] (Carnet du savoir).

CÔTÉ, Jean-Guy, et Sonny SCARFONE (2019). *Sortir de la pauvreté au Québec : analyse de la pauvreté, des inégalités et de la mobilité sociale*, [Fichier PDF], Institut du Québec, 49 p. [ehw.395.myftpupload.com/wp-content/uploads/2020/05/201904-Sortir-de-la-pauvret%c3%a9-au-Qu%c3%a9bec.pdf].

DAOUST-BOISVERT, Amélie (2015). « Coupes majeures en régions », *Le Devoir*. [www.ledevoir.com/societe/sante/433265/sante-publique-coupes-majeures-en-regions].

DE GAULEJAC, Vincent, Frédéric BLONDEL et Isabel TABOADA-LEONETTI (2014). *La lutte des places*, Groupe Artège, Desclée de Brouwer, 350 p.

DELORME, François, et Suzie ST-CERNY (2014). « La classe moyenne s'érode-t-elle Québec? », *Libres Échanges*, collaboration de Luc Godbout, Association des économistes québécois. [economistesquebecois.com/publications/la-classe-moyenne-serode-t-elle-quebec/].

DE MONTIGNY GAUTHIER, Pascale, et Francine DE MONTIGNY (2014). *Théorie du parcours de vie*, [Fichier PDF], Gatineau, Centre d'études et de recherche en intervention familiale et Université du Québec en Outaouais, 22 p. [cerif.uqo.ca/sites/cerif.uqo.ca/files/cahier6_theorie_du_parcours_de_vie_web.pdf].

FILLION, Danielle (2015). « Les inégalités sociales en éducation », *Pauvreté et problèmes sociaux*, sous la direction de Jocelyn Vinet et Danielle Fillion, Montréal, Fides éducation, p. 85-98.

FORTIN, Pierre (2010). *Les sans-diplôme au Québec : portrait économique et social*, Mont-Laurier, Université du Québec à Montréal, 21 mai. [slideplayer.fr/slide/3427421/] [Présentation PowerPoint dans le cadre de la Journée de la persévérance scolaire].

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2015). *Consultation publique : solidarité et inclusion sociale – Vers un troisième plan d'action gouvernemental*, 25 p. [Cahier d'appel de mémoires].

GREISSLER, Élisabeth, et Yann TREMBLAY-MARCOTTE (2020). « Stratégies de résistance : La défense collective des droits à l'aide sociale », *Citoyennetés quotidiennes*, vol. 12, no 1. [cremis.ca/publications/articles-et-medias/strategies-de-resistance-la-defense-collective-des-droits-a-laide-sociale/].

GROUPE D'ACTION SUR LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES AU QUÉBEC (2009). *Savoir pour pouvoir : entreprendre un chantier national pour la persévérance scolaire*, [Fichier PDF], 80 p. [www.bmo.com/bmo/files/images/4/2/Savoirpourpouvoir.pdf]. [Rapport du Groupe d'action sur la persévérance et la réussite scolaires au Québec].

HEIM, Arthur (2017). « Peut-on estimer le rendement de l'investissement social? », *La note d'analyse*, no 52, janvier, 8 p. [www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/na-52-investissement-social-ok.pdf].

HÔPITAUX DE MARSEILLE, CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE (2015). *Santé / Prévention – Définition du concept de « Prévention en Santé Publique »*. [fr.ap-hm.fr/sante-prevention/definition-concept].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *Taux de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation (MPC) de l'année de base 2018, particuliers de 16 ans et plus, Québec, 2015-2018*. [statistique.quebec.ca/fr/produit/tableau/taux-de-faible-revenu-selon-la-mesure-du-panier-de-consommation-mpc-de-lannee-de-base-2018-particuliers-de-16-ans-et-plus-quebec-2015-2018].

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2019). *Le bilan démographique du Québec*, édition 2019, 179 p.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2019). « Agir contre les inégalités sociales de santé, une donnée à la fois! », *Journées annuelles de santé publique*, 27 novembre. [www.inspq.qc.ca/jasp/agir-contre-les-inegalites-sociales-de-sante-une-donnee-la-fois].

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2011). *Sécurité et insécurité alimentaire chez les Québécois : une analyse de la situation en lien avec leurs habitudes alimentaires*, Direction de l'analyse et de l'évaluation des systèmes de soins et services, 73 p.

INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2001). « Suivre les inégalités sociales de santé au Québec », *Santéscope*, Gouvernement du Québec. [www.inspq.qc.ca/santescope/suivre-les-inegalites-sociales-de-sante-au-quebec].

LABRIE, Vivian (2014). *Tendre vers un Québec sans pauvreté après 2013 : bilan du chemin parcouru et à parcourir en lien avec l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale à partir de 16 entrevues effectuées au cours de l'été 2013*, 31 p. [Rapport synthèse pour le Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale].

LACOURSIÈRE, Ariane (2016). « Santé publique : choix économique », *La Presse+*, 24 février. [plus.lapresse.ca/screens/a7a7f09d-8913-4bc8-b4e2-198f265614c4__7C___0.html].

LANDRY, Normand, et Anne-Marie GAGNÉ (2019). « Pourquoi l'aide sociale attire autant de mépris? », *Journal Métro*, 29 janvier. [journalmetro.com/actualites/national/2085300/pourquoi-laide-sociale-attire-autant-de-mepris/].

LATIMER, Éric A., et autres (2017). « Cost of services for homeless people with mental illness in 5 Canadian cities: a large prospective follow-up study », *Canadian Medical Association Journal Open*, vol. 5, no 3, juillet, E576-E585, 10 p. [[Costs of services for homeless people with mental illness in 5 Canadian cities: a large prospective follow-up study \(cmajopen.ca\)](http://Costs%20of%20services%20for%20homeless%20people%20with%20mental%20illness%20in%205%20Canadian%20cities%20a%20large%20prospective%20follow-up%20study%20cmajopen.ca)].

MALENFANT, Romaine, Maurice LÉVESQUE, Mylène JETTÉ et Deena WHITE (2004). *Étude de trajectoires liées à la pauvreté*, [Fichier PDF], 87 p. [www.santecom.qc.ca/BibliothequeVirtuelle/CLSC-CHSLD-Haute-Ville-Des-Rivieres/2922823156.pdf].

MARRION, Élodie (2014). *Les enjeux théoriques des études croisées de parcours de vie et de l'analyse des réseaux sociaux*, Chaire de recherche du Canada sur l'évaluation des actions publiques à l'égard des jeunes et des populations vulnérables, cahier no 2014-02.CRéVAJ.09-2014, 17 p. [crevaj.ca/wp-content/uploads/2015/09/CahierCrevaj_2014_2_parcoursdevie_Elodie.pdf].

McINTOSH, Cameron et Jobina LI (2012). *Introduction à l'analyse économique de la prévention du crime : le pourquoi, le comment et les voies d'avenir*, Centre national de prévention du crime, Sécurité publique Canada, 39 p. [www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/cnmc-nlss/index-fr.aspx].

MERCIER, Lucie (1995). « La pauvreté : phénomène complexe et multidimensionnel », *Service social*, vol. 44, no 3, p. 7-27. [www.erudit.org/fr/revues/ss/1995-v44-n3-ss3520/706704ar/].

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2019). *Dénombrement des personnes en situation d'itinérance au Québec le 24 avril 2018*, [Fichier PDF], Québec, Gouvernement du Québec, 246 p. [publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2018/18-846-10W.pdf].

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2018). « Scolarité, emploi et revenu », *Statistiques de santé et de bien-être selon le sexe – Tout le Québec*, mise à jour 19 février. [www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/scolarite-emploi-et-revenu/].

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (2021). *Le taux de sorties sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes : méthodologie*, [Fichier PDF], Québec, Gouvernement du Québec, 10 p. [[Le taux de sorties sans diplôme ni qualification en formation générale des jeunes \(gouv.qc.ca\)](http://www.gouv.qc.ca/le-taux-de-sorties-sans-diplome-ni-qualification-en-formation-generale-des-jeunes)].

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2019). *Projet de modifications réglementaires modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles : principaux éléments de l'analyse d'impact des 4 mesures réglementaires proposées*, [Fichier PDF]. [[Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles – Analyse d'impacts des 4 mesures réglementaires \(gouv.qc.ca\)](http://www.gouv.qc.ca/projet-de-reglement-modifiant-le-reglement-sur-l-aide-aux-personnes-et-aux-familles-analyse-d-impacts-des-4-mesures-reglementaires)].

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2018). *Projet de modifications réglementaires modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles, principaux éléments de l'analyse d'impact des 8 mesures réglementaires proposées*, [[Projet de règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles – Analyse d'impact des 8 mesures réglementaires \(gouv.qc.ca\)](http://www.gouv.qc.ca/projet-de-reglement-modifiant-le-reglement-sur-l-aide-aux-personnes-et-aux-familles-analyse-d-impact-des-8-mesures-reglementaires)].

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE (2017). *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 : un revenu de base pour une société plus juste*, [Fichier PDF], 83 p. [www.mtess.gouv.qc.ca/grands-dossiers/plan-action/index.asp].

MOREL, Sylvie (2016). *L'assistance sociale : élément d'une politique de main-d'œuvre ou d'une stratégie de sécurisation des trajectoires professionnelles?*, 8 février, 33 p. [Mémoire déposé à la Commission de l'économie du travail].

MOREL, Sylvie (2012). *Lutter contre la pauvreté et l'exclusion par l'emploi : une perspective institutionnaliste axée sur la sécurisation des trajectoires professionnelles*, p. 3 et 4. [Commentaires à l'intention du Comité consultatif de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le document intitulé *L'emploi pour lutter contre la pauvreté : les défis à relever : cadre général des avis sur l'emploi à être élaborés par le Comité consultatif*].

NOREAU, Pierre, Emmanuelle BERNHEIM, Pierre-Alain COTNOIR, Pascale DUFOUR, Jean-Herman GUAY et Shauna VAN PRAAGH (2015). *Droits de la personne et diversité*, [Fichier PDF], 100 p. [www.crdp.umontreal.ca/files/sites/101/2016/01/Rapport_Final_Diversite_Droits_Commission_2016.pdf]. [Rapport de recherche remis à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse].

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (2019). *Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse*, Paris, Éditions OCDE, 196 p. [https://www.oecd-ilibrary.org/social-issues-migration-health/sous-pressure-la-classe-moyenne-en-perte-de-vitesse_2b47d7a4-fr].

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (2012). *Questionnaire sur la participation des personnes en situation de pauvreté dans les programmes et politiques publiques*, [Fichier PDF], Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Magdalena Sepúlveda Carmona, juillet. [www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Poverty/LivingPoverty/NV_Questionnaire_fr.pdf].

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (1999). *Glossaire de la promotion de la santé*, [Fichier PDF], 25 p. [apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/67245/WHO_HPR_HEP_98.1_fre.pdf].

PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES (2016). *Les conséquences économiques du décrochage scolaire*, [Fichier PDF], 16 p. [www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/Feuillet-de-sensibilisation_WEB.pdf].

PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN CHAUDIÈRE-APPALACHES (2016). *Les conséquences économiques du décrochage scolaire*, [Fichier PDF], 16 p. [www.ctreq.qc.ca/wp-content/uploads/2016/05/Feuillet-de-sensibilisation_WEB.pdf].

POLLAK, Catherine (2009). « Analyse des parcours de pauvreté : l'apport des enquêtes longitudinales », *Informations sociales*, no 156, p. 106-112. [www.researchgate.net/publication/46479308_Analyse_des_parcours_de_pauvrete_l_apport_des_enquetes_longitudinales].

PORTER, Isabelle (2014). « À peine 3 % de "fraudes" à l'aide sociale », *Le Devoir*, [www.ledevoir.com/politique/quebec/417843/a-peine-3-de-fraudes-a-l-aide-sociale#:~:text=Selon%20des%20donn%C3%A9es%20obtenues%20par,l%C3%A9quivalent%20de%203%25]

PROJET DE RECHERCHE SUR LES POLITIQUES (2004). *Une approche fondée sur les parcours de vie pour l'analyse de la politique sociale – Cadre proposé de politique et d'analyse : document de discussion*, [Fichier PDF], Gouvernement du Canada, août, 48 p. [cdi.merici.ca/prp_canada/parcours_vie.pdf].

QUÉBEC. *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale : RLRQ, chapitre L-7, à jour au 1^{er} août 2021*, [Québec], Éditeur officiel du Québec, 2002, 18 p. [legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/L-7#:~:text=1,vers%20un%20Qu%C3%A9bec%20sans%20pauvret%C3%A9].

RECH, Nathalie (2019). *L'itinérance au Canada*. L'encyclopédie canadienne. [thecanadianencyclopedia.ca].

RELAIS-FEMMES (2019). *L'analyse différenciée selon les sexes et intersectorielle (ADS+)*.

RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES OSBL D'HABITATION (2015). « Lutte à l'itinérance : le "logement d'abord" de plus en plus critiqué », *Bulletin Le Réseau*, no 47, p. E585. [rqoh.com/lutte-a-litinerance-le-logement-dabord-de-plus-en-plus-critique/].

RÉSEAU SOLIDARITÉ ITINÉRANCE DU QUÉBEC (2012). *L'itinérance au Québec*. [rsiq.net/itinerance-au-quebec/].

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT (2021). *Le marché de l'habitation : rapport sur le logement locatif, Canada et régions métropolitaines*, [Fichier PDF]. [assets.cmhc-schl.gc.ca/sites/cmhc/data-research/publications-reports/rental-market-reports/2020/rental-market-report-69721-2020-fr.pdf?rev=24f1525b-bc3d-4db7-af23-3f7e829856ce].

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (2013). *Supplément - Étude sur les impacts sociaux des activités de la Société d'Habitation du Québec : rapport-synthèse*, 8 p. [www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000022924.pdf].

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (2013). *Supplément - Étude sur les impacts sociaux des activités de la Société d'Habitation du Québec : rapport-synthèse*, 8 p. [www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000022924.pdf].

TIRCHER, Pierre (2020). Blogue de l'Observatoire, *L'insécurité alimentaire au Québec*, Observatoire québécois des inégalités. [www.observatoiredesinegalites.com/fr/blogue/l-insecurite-alimentaire-au-quebec].

VINET, Jocelyn, et Danielle FILLION (2015). *Pauvreté et problèmes sociaux*, Fides éducation, p. 69.

VOLOVITCH, Pierre (2013). *Pour lutter contre la pauvreté, il faut combattre les inégalités*, Observatoire des inégalités. [www.inegalites.fr/Pour-lutter-contre-la-pauvrete-il-faut-combattre-les-inegalites?id_theme=16#:~:text=Si%20l'on%20veut%20agir,celle%20men%C3%A9e%20contre%20les%20in%C3%A9galit%C3%A9s].

VRANCKEN, Didier (2016). *Du risque social à l'insécurité d'existence : qui s'en inquiète?, dans 40^e anniversaire du droit à l'aide sociale : le CPAS de demain, entre innovation sociale ordinaire ou subversive?: colloque*, Université de Liège, 31 mai, 14 p.

WILKINSON, Richard, et Kate PICKETT (2013). *L'égalité, c'est mieux : pourquoi les écarts de richesse ruinent nos sociétés*, Les Éditions Écosociété, 379 p.





**Comité consultatif
de lutte contre
la pauvreté
et l'exclusion sociale**

Québec 